PROCES-VERBAL du 23 novembre 2010

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL N 28 SEPTEMBRE 2010	
1.01 – CAISSE DES ECOLES – Comité – Remplacement d	-
délégué PRESENTATION M. LE MAIRE	
PRESENTATION M. LE MAIRE	
Chanimite	
1.02 – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – Interventi	on « Hors les murs » -
Partenariat à formaliser sous forme de convention ty	
PRESENTATION M. LE MAIRE	
Débat	
Unanimité	
1.02 DESTATION FOUR DEDGONNESS ASSESS	Danta na Salamatan a d
1.03 – RESTAURATION POUR PERSONNES AGEES – I rant convivial – Convention entre la ville et le CCAS	
perspectives pour 2011	
PRESENTATION M. BEAUVENTRE	
Débat	
Unanimité	
1.04 – ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DU PLA	
URBAINS (PDU) 2010 – Avis du Conseil municipal .	
PRESENTATION M. PETILLON	
Débat	
1.05 – AMENAGEMENT DU QUARTIER DU BLANC-FO	OUD Fonds Départemental
pour l'Aménagement du Nord (FDAN) – Validation	
Demande de subvention auprès du Conseil général de	
des travaux – 1 ^{ère} phase – Jardin de la « Poterie »	
PRESENTATION M. PETILLON	
Unanimité	
1.06 - POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE - Partena	
« Service des familles » - Convention d'objectifs et de	
- Avenant n° 1	••••••
PRESENTATION M. BOSSUT	
Unanimité	
1.07 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DO	R) Evaraios 2011/2014
PRESENTATION M. LE MAIRE	
PRESENTATION M. BOSSUT	
Dábat	

M. LE MAIRE -

Mes chers collègues, bonsoir à chacun d'entre vous. Bonsoir aux représentants de la presse, au public.

Nous allons entrer immédiatement dans l'éphéméride car beaucoup de choses se sont déroulées depuis le 28 septembre, date de notre dernier Conseil municipal.

⇒ 30 septembre.

Le premier événement important s'est déroulé ici même. Il s'agit de l'exposition de Michel Degand qui a été tout à fait intéressante et qui a attiré un public nombreux. Le succès a été le même que pour l'opération « Peter Klasen » avec plus de 1000 visiteurs venus découvrir l'exposition, tant dans le cadre scolaire que grand public, avec une médiation qui a été très remarquée puisqu'elle a permis d'entrer non pas ex abrupto dans l'œuvre de Degand mais d'une manière tout à fait intéressante.

⇒ 1^{er} octobre.

C'est sous une pluie battante que nous avons posé la première brique, ou la première poutre, de l'opération d'habitat au Blanc-Four. On retiendra le lancement de deux programmes :

- L'un de 35 appartements en accession à la propriété par Loginor, baptisé « le Carré Jacquard » et se composant de 3 résidences.
- L'autre de 14 appartements semi-collectifs en location ainsi qu'une maison de type 4, également en location, baptisé cette fois la « résidence du Tapis de Flandres » par Notre Logis.

Ces deux appellations faisant référence, vous l'avez compris, au passé textile de ce site.

Octobre.

Relayant une démarche de l'Association des parents d'élèves, une action de sensibilisation à la sécurité des enfants fréquentant les établissements scolaires de la ville de Roncq a été organisée, en octobre, aux abords des écoles Marie-Curie et Jaurès au Blanc-Four.

La présence des ASVP et de la police nationale a été significative puisqu'une verbalisation a été enregistrée aux abords de l'école Saint-Roch pour un véhicule garé sur le trottoir.

Nous essayons d'inviter nos concitoyens à se garer sur le parking de la Poterie, situé à moins de 300 mètres mais il est évident que ce genre d'opération doit être renouvelé; ce soir, rentrant à l'hôtel de ville, on pouvait encore remarquer des automobilistes mal garés, près de l'école Saint-François.

Ce sont des opérations qu'il nous faut mener en permanence pour corriger des mauvaises tendances, très fâcheuses qui d'ailleurs mettent en danger la vie de nos enfants. Des illustrations très intéressantes, passées dans le Journal de Roncq, montraient bien que c'était surtout une fragilité pour l'enfant moins qu'une facilité confortable pour les parents qui les amènent.

➡ Expérimentation roncquoise de classe orchestre.

Cette formule, initiée au collège Eluard, se poursuit cette année auprès de deux groupes d'élèves, d'un côté les anciens de 5^{ème} et de 4ème qui en ont bénéficié l'année dernière et, de l'autre, les nouveaux venus à savoir 17 élèves de 6^{ème}.

Cet apprentissage musical mené par Eric GILMANT et Denis COUVREUR, deux professeurs de l'Ecole municipale de musique, se propose d'aborder la pratique instrumentale et la mise en œuvre d'un orchestre. Les élèves feront étalage de cette approche musicale singulière à l'occasion de différentes manifestations.

⇒ 7 octobre.

Vous en avez un témoignage physique sur vos tables : la seconde collecte de miel a eu lieu à partir des six ruches disposées sur le toit-terrasse du JAB. Cette collecte a été fructueuse puisque la production a été de plus de 200 pots.

Ce miel a une forte et belle texture en bouche, à la fois très florale et délicate avec (les spécialistes le précisent) une dominante douce de trèfle.

Deux classes de CP et CM1 de l'école Pergaud ont participé à cette récolte et chaque enfant a eu droit à son pot de miel.

Cette collecte est une nouvelle opportunité pour la ville de Roncq de réaffirmer ses choix en matière de protection de l'environnement et de développement durable avec, notamment, le lancement d'une enquête auprès de ses habitants sur la perception du développement durable à Roncq qui constituera les prémices de la mise en place d'un Agenda 21 communal, en lien étroit avec Lille Métropole Communauté Urbaine.

8 octobre.

211 élèves de CM1/CM2 de 5 écoles roncquoises et 55 collégiens d'Eluard et de Saint-Thomas sont montés à bord du « Camion des mots » qui a stationné durant une journée sur le parking de la gare.

La ville de Roncq a participé financièrement à l'accueil, pour la 3^{ème} fois, de ce véhicule itinérant lancé en 2005 par la MAIF et différents partenaires pour promouvoir et défendre la langue française; chaque élève a pu en 30 minutes évaluer sa maîtrise du français de façon ludique,

devant l'un des 16 ordinateurs proposant plus de 500 jeux, énigmes et devinettes adaptés naturellement à son niveau scolaire.

⇒ 14 et 15 octobre.

Le banquet des aînés s'est tenu à l'Amphitryon, rue de Lille. Nos anciens ont été ravis de ce nouveau cadre authentique qui, à l'origine, était une brasserie, rappelons-le ; 150 convives le jeudi et 350 le vendredi ont pu apprécier le menu traditionnel offert par la Ville à base de produits du terroir, savamment préparés par l'équipe d'Arnaud GROULT, chef-propriétaire de l'Amphitryon.

⇒ 18 octobre.

Sous un soleil d'automne, et pour le compte un vrai soleil, le cross des collèges s'est déroulé dans le somptueux écrin du Bois-Leurent. Les élèves des différents niveaux du collège Saint-Thomas ont participé à cette ronde de 1,3 km. Pour les accompagner étaient également présents 227 enfants du primaire, à savoir les CM2 des écoles privées et publiques de Roncq.

⇒ 18 au 21 octobre.

La CLIS de l'école Pergaud s'est rendue en classe de découverte à Wormhout en France, au centre d'hébergement du Houtland où les enfants ont pu profiter d'un séjour campagne nature. Les 12 élèves accompagnés de leur institutrice –belle expérience– ont participé à diverses activités : visite du moulin à vent, fabrication de pain, découverte du milieu aquatique, découverte sensorielle du bois, jardinage biologique, recyclage des déchets.

⇒ 18 au 24 octobre.

Comme chaque année, la Semaine bleue a été un joli succès avec une belle affluence affichée lors de chacune des animations proposées :

- 50 retraités roncquois ont pris le bus le 18 octobre pour se rendre à une revue de musichall, salle Malraux à Neuville-en-Ferrain,
- Une vingtaine a participé à l'atelier mémoire le mardi 19 octobre au foyer Michelet,
- On a recensé 78 participants au concours de cartes,
- Une trentaine de seniors se sont retrouvés de bon matin le 20 octobre pour une séance d'activités physiques et sportives adaptées,
- Le resto convivial a attiré 67 personnes sans oublier les 60 enfants et les 7 animateurs de Récré'Anime,
- Un spectacle patoisant à « la Colombe »,

C'était vraiment tous azimuts!

Enfin, une découverte très intéressante du patrimoine de la ville de Tourcoing qui a été suivie par 47 personnes et l'expo-vente des travaux des anciens au foyer Michelet.

Nos félicitations et nos remerciements au Centre Communal d'Action Sociale que vous voudrez transmettre, Monsieur BEAUVENTRE, à son Conseil d'administration.

22 octobre.

Toujours dans le même esprit, après avoir traité les déchets l'an passé, le projet éco-école mené en partenariat avec l'Education nationale et la Ville a choisi les énergies pour cette nouvelle année scolaire.

Le 22 octobre, la malle Energie du Forum des sciences de Villeneuve d'Ascq s'est posée à l'école Pergaud. L'occasion, pour les enfants des classes de CM2 de Mlle MORANDINI et de CM1 de M. LAURENT, de profiter de 8 jeux destinés à discerner les éléments et les démarches les plus efficaces en matière d'énergie : forme des voitures, origine des produits, couleurs des vêtements, matériaux isolants.

Deux écoles primaires roncquoises, Brel et Neruda, labellisées éco-écoles ont bénéficié de cette malle très instructive mais aussi l'école Pergaud, dans le cadre de son Agenda 21.

22 et 23 octobre.

Après deux séances d'initiation à la danse, animées par Eric KOLOKO, ancien finaliste de gym artistique aux JO de 1976, la seconde édition du Festi'bals a été suivie salle Destombes par près de 150 jeunes le vendredi soir et 350 inconditionnels du disco le samedi soir, soit deux soirées à guichets fermés.

Samedi 23 octobre.

Antoine BELLU, membre et bénévole de la Boule ferrée roncquoise, s'est vu remettre la Médaille de la Jeunesse et des Sports, échelon bronze. Une distinction qui honore un homme dévoué, ancien lutteur redoutable qui a glané plusieurs titres régionaux avant de devenir un catcheur semi-professionnel.

- Divers chantiers sont en cours.
- ☼ Sur le parking de la Poterie au Blanc-Four, a été installé un escalier en pierre bleue de 7,50 m de large pour accéder depuis le parking à la rue des Chalets et, plus particulièrement, aux vitrines commerciales.

Des gabions (sorte de paniers en fer garnis de gros cailloux) vont marquer les différents niveaux de part et d'autre de cet escalier.

L'éclairage régulé du parking est désormais apprécié par les utilisateurs.

L'aménagement de la rue des Chalets par le promoteur de la Poterie a également démarré.

A signaler que le samedi 11 décembre à 11 h aura lieu l'inauguration officielle de ce parking de la Poterie en présence du Vice-Président chargé des parkings et qui n'est autre que mon collègue d'Halluin, Jean-Luc DEROO.

C'est l'occasion de saluer le travail très important qui a été mené dans ce secteur par LMCU, reconnaissant ainsi l'intérêt communautaire du Blanc-Four et, en même temps, portant un coup d'éclairage sur les premières vitrines qui s'y sont implantées et que nous devons naturellement soutenir. Au-delà, il faudra que ce soutien vienne aussi de la population, notamment de la population proche.

Pour une période de deux mois, ont été entamés les travaux d'aménagement d'un parking devant le groupe scolaire des Chats-Huants, rue Henri-Barbusse.

Ce chantier communautaire matérialise 41 places de stationnement nouvelles, en plus des 20 existantes. Ce chantier intègre d'autres réalisations : un passage piétons surélevé sur ce secteur en zone 30, l'élargissement des trottoirs, la suppression des anciens îlots et une modification du profil de la rue pour plus de sécurité.

☼ Début octobre, a démarré le ravalement de la façade du Centre culturel, destiné à redonner à l'ancienne résidence des TIBERGHIEN son lustre d'origine.

Pour ceux qui suivent le chantier de près, la restauration est à la hauteur de l'ambition affichée : à raison de 4 semaines par façade investie par un vaste échafaudage, chaque brique recouverte jusqu'alors d'une peinture blanche est nettoyée par hydro gommage (projection à basse pression d'un mélange d'eau, d'air et de micro granulats) avant d'être totalement décapée.

Réapparaît alors une façade de brique de couleur crème, comparable aux briques sablières à l'époque de sa construction au début du 20^{ème} ; le Centre culturel renoue ainsi avec son esthétique flamande.

→ Accueils de loisirs durant les vacances de la Toussaint.

Pas moins de 225 jeunes, de 2 à 17 ans, y ont participé. Placés sous le signe de la Solidarité internationale, les ASLH ont mis à l'honneur les cinq continents.

Au programme : des activités manuelles, des jeux musicaux, des grands jeux en plein air.

Les 12-17 ans ont étudié le cinéma de très près puisqu'ils ont projeté de tourner un film –rien que cela– après avoir analysé les différentes étapes avant la réalisation.

Cette année, les Bout'choux de 2 ans sont aussi de la partie et tous les travaux réalisés par les enfants ont été exposés lors de la Journée de Solidarité internationale, que nous avons vécue samedi dernier.

25 au 29 octobre.

23 candidats venus de toute la région, parmi lesquels figuraient 3 Roncquois, ont vécu à la piscine et au Centre culturel une formation théorique et pratique d'une semaine pour devenir surveillant de baignade. Ce stage s'inscrivant dans le cadre de la formation BAFA a été sanctionné par un examen. Parmi les épreuves imposées aux élèves, on retiendra notamment le remorquage d'un mannequin, l'utilisation d'un défibrillateur et cette formation était encadrée à la piscine par Karine NAASSENS, une des éducatrices de la ville de Roncq.

Cette formation est très importante. Ce sont des métiers dont nous avons éminemment besoin et qui ne sont pas en grand nombre sur le marché de l'emploi.

29 octobre.

70 personnes ont participé au foyer Michelet à un débat organisé par le CCAS autour de la sécurité des seniors : comment éviter d'être victime d'un accident de la route, comment se protéger d'un vol à l'arraché ou à la tire, d'une visite malveillante... autant de questions auxquelles le Commandant Jean-Claude FLON et le Brigadier major Adrien LEBLON de la Police nationale ont répondu avec pragmatisme. L'isolement des personnes âgées est un facteur d'insécurité tout comme l'inattention.

Il ne faut jamais se laisser surprendre, a notamment rappelé avec pertinence le Commandant FLON et c'est ce leitmotiv que l'on peut retenir de cet événement.

Jusqu'à 26 novembre.

L'art raconte l'histoire aux Anciennes Ecuries ; 24 dessins originaux de François BOUCQ illustrent à leur manière le traumatisme gigantesque qui fut celui de la Grande Guerre, avec ses kilomètres de boyaux meurtriers où s'embusquaient les Poilus dans les entrailles de la terre. Ces planches illustrent la BD inspirée du livre « Le feu » d'Henri BARBUSSE, prix Goncourt 1916.

A découvrir également l'exposition de l'UNC sur l'exode de 39/40 et des meilleures copies des élèves de CM2 qui ont imaginé le récit d'un enfant de leur âge plongé dans les heures sombres de l'évacuation.

⇒ Le 12 novembre.

Pour son engagement citoyen sans faille, Claudie BOSSUT, Secrétaire générale de l'association Sésame Autisme Nord/Pas-de-Calais, a reçu aux Anciennes Ecuries l'insigne de Chevalier de l'Ordre national du mérite des mains de Valérie LETARD, Secrétaire d'Etat au développement durable.

Elle ne l'était plus pour très longtemps. En général, quand des Ministres viennent à Roncq, ils ne le sont plus pour très longtemps. Nous avons ainsi reçu Alain JOYANDET qui, le lendemain, était viré du Gouvernement puis Madame LETARD qui, le lendemain, faisait également sa sortie. Je ne vais pas dire que nous n'allons plus inviter de Ministres... je ne pense pas que Roncq ait un grand impact dans cette affaire mais, du moins, peut-on y relever des coïncidences de dates.

Ce n'était pas le Ministre qui était important, mais bien Claudie BOSSUT qui a été récompensée, à juste titre, pour services rendus à la nation à travers ses multiples engagements. Le public, très nombreux, l'a applaudie pour son humanisme, sa pugnacité et, surtout, sa foi inébranlable en l'humain.

⇒ 13 novembre.

Dans le cadre des animations à la Bibliothèque municipale, l'heure du conte s'est enrichie dernièrement d'ateliers sur le thème des princes et des princesses ; cela fait toujours rêver. Les enfants les plus grands ont en effet peint des marionnettes, inspirées des Nanas rondes de Niki de Saint Phalle, que l'on connaît bien et qui ont des formes très généreuses et colorées.

A partir d'un coussin, de coupures de journaux, de scotch et de colle, ils ont modelé des corps plutôt plantureux de princes et de princesses. Et tous les enfants ont pris un malin plaisir à donner de la vie à ces personnages en les couvrant de peinture acrylique aux tons très vifs. Vous pouvez voir ces marionnettes actuellement exposées à la Bibliothèque.

20 novembre.

La Semaine de la Solidarité internationale a été riche en émotions ; 17 communes de la métropole ont participé à cette manifestation en organisant 116 événements. La ville de Roncq s'est en effet ouverte au monde, salle Catry, où l'ensemble afro-cubain de l'Ecole municipale de musique, les danses berbères et cambodgiennes, l'ensemble « Music and Peace » du jumelage Lille/Naplouse ont rythmé un forum convivial suivi par 400 personnes.

Je précise que cette opération est également soutenue par la ville de Roncq puisque la Directrice de « Music and Peace » n'est autre qu'Anne-Christine LEURIDAN, citoyenne roncquoise mais également professeur à l'Ecole de musique de Roncq avant d'être au Conservatoire de Lille.

Le buffet était à l'image de cette ouverture avec des recettes d'Asie et des pâtisseries orientales. On peut remercier toutes les personnes qui se sont engagées avec beaucoup de foi, beaucoup d'espérance dans cet échange culinaire très intéressant, moins intéressant sans doute pour nos formes généreuses mais très intéressant pour la convivialité du geste.

Le soir, les voix chaudes et profondes de Gospel United ont ponctué d'un éclat généreux cette journée; entre 14 et 21 h, ce sont plus de 1000 personnes qui ont été sensibilisés à Roncq à la solidarité internationale et j'en suis très heureux. L'objectif, c'est quand même d'élargir le cercle des initiés.

Je connais bien le sujet. La coopération décentralisée, c'est le cercle des initiés –il en faut– mais il faut aussi du renouvellement. Et lorsqu'on sensibilise la population, on peut peut-être capter quelques personnes qui s'engageront pour les autres à l'international.

Open du Tennis Club de Roncq.

Cet open a brillé en novembre au firmament régional des tournois les mieux dotés et les plus appréciés par les joueurs. Chaque année, y figurent des compétiteurs classés parmi les 50 meilleurs nationaux dont le petit-fils de notre collègue, Guy PLOUVIER.

Ce rendez-vous, qui mobilise 280 joueurs dont 15 % sont issus de l'élite nationale ou venus de l'étranger, est une vitrine incontournable pour le club comme pour le rayonnement sportif de notre Ville.

Josépha FICHEUX, brillante vainqueur à l'âge de 17 ans du tableau féminin dimanche dernier, témoigne de la fidélité que nombre de compétiteurs accordent à ce tournoi. Elle y participe en effet chaque année depuis l'âge de 9 ans et elle y apprécie l'ambiance fort sympathique. Nous participions avec beaucoup de joie à la remise des récompenses comme d'autres, trop peu nombreux d'ailleurs, ont pu suivre ces événements sportifs de grande qualité.

⇒ 22 novembre.

Hier soir, à l'occasion de la Sainte-Cécile de l'ensemble vocal adultes de l'Ecole municipale de musique, une toile-puzzle réalisée par 19 des 64 membres de l'Association d'arts plastiques de Roncq a été accrochée sur les cimaises de l'ancienne salle d'exposition, au premier étage du Centre culturel. Cette toile, on ne peut plus collégiale, a été offerte par l'Association à la ville de Roncq.

Ce puzzle pictural présente la même symbolique qu'une chorale quand des éléments séparés se fondent dans un ensemble pour produire une seule et même performance artistique.

C'est une œuvre qui est très appréciée et nous remercions, une nouvelle fois, l'Association d'arts plastiques de nous l'avoir offerte et de donner du sens à ce geste pictural qui sera accroché à l'Ecole de musique.

Nous en avons ainsi terminé avec cette éphéméride fort nourrie, ce qui démontre que la ville de Roncq est très active.

Nous terminons par notre prochaine grande rencontre qui donne du sens aussi à notre geste collectif, à travers les Lumières de Noël, à Roncq Centre-Bourg, du 9 au 12 décembre. Nous en reparlerons plus amplement dans les prochains jours.

Nous entrons maintenant dans l'ordre du jour et je demande à Sylvain LAMBLIN, toujours fidèle au poste, de procéder à l'appel.

M. LAMBLIN

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 23 NOVEMBRE 2010 : 33

PRESENTS:

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - André VARLET- Chantal VANOVERMEIR - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Claudine ZAHM - Dany DELBECQUE - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON-Hervé DELVAS - Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER - Catheleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATIONS:

Jeannique VANDEWIELE, procuration André VARLET Antonio DA SILVA, procuration Chantal VANOVERMEIR Catherine SUBTS, procuration Jean-Louis BEAUVENTRE Annick CASTELEIN, procuration Réjane CASTEL Laurent WINDELS, procuration Rose-Marie BUCHET Jean-Jacques FERON, procuration Rodrigue DESMET Geneviève LEROUGE, procuration Dany DELBECQUE Claudie RIUS, procuration Sylvain LAMBLIN

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Avant de poursuivre, je voudrais présenter mes condoléances à Monsieur Laurent WINDELS qui a perdu son beau-père ce week-end, d'où son absence ce soir. Nous sommes de tout cœur avec sa famille à qui nous renouvelons nos condoléances en faisant une démarche d'amitié dans ces moments particulièrement douloureux pour lui.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2010

M. LE MAIRE -

Avez-vous des remarques à faire sur ce procès-verbal ? Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le point 1.05 concernant le budget, pour la partie relative aux autorisations de programme, notre vote ne figure pas : c'était pour. S'il pouvait être rajouté, je vous en remercie.

M. LE MAIRE

Le nécessaire sera fait et, sous réserve de cette modification, je porte aux voix.

Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.01 - CAISSE DES ECOLES - Comité - Remplacement d'un Conseiller municipal délégué

Lors de notre assemblée délibérante du 25 mars 2008 (délibération n° 25/03/2008/06), nous avons été appelés à nous prononcer sur la composition du comité de la Caisse des Ecoles.

Madame Peggy LAMBLIN du groupe « Roncq avec Vous » siégeant au sein de la Caisse des Ecoles, a émis le souhait de se retirer de cette structure en tant que représentant du Conseil Municipal.

Le groupe « Roncq avec Vous » représenté par Monsieur Thibault TELLIER - Conseiller Municipal fait acte de candidature pour le Conseil d'école

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment son article L 2121-21, nous vous proposons d'entreprendre cette opération de désignation.

Cette dernière, réalisée à main levée après accord unanime des conseillers municipaux, donne le résultat repris dans le tableau ci-dessous :

CAISSE DES ECOLES
Vincent LEDOUX - MAIRE - PRESIDENT
André VARLET

Patrick BOSSUT
Geneviève LEROUGE
Rose-Marie BUCHET
Thibault TELLIER

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 16 novembre 2010.

M. LE MAIRE -

C'est une délibération de pure forme puisqu'il s'agit de pourvoir au remplacement de Mme LAMBLIN, démissionnaire, par un candidat qui s'est présenté : M. Thibault TELLIER.

Le vote à scrutin secret n'est pas obligatoire. Si nous parvenons à trouver une unanimité entre nous, nous pourrions nous épargner cette démarche fastidieuse, purement symbolique et formelle mais qui vient saluer un nouveau collègue qui entre, si vous le voulez bien, à la Caisse des écoles.

Y a-t-il une opposition formelle à ce que nous délibérions de cette manière ?

Ce n'est pas le cas ; je vous en remercie et je porte aux voix la candidature de Monsieur TELLIER, s'il la formule toujours et en saluant Mme LAMBLIN pour le travail qu'elle a assuré à la Caisse des écoles jusqu'à présent.

UNANIMITE, c'est formidable, Monsieur TELLIER, et je vous en félicite.

1.02 - ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - Intervention « hors les murs » - Partenariat à formaliser sous forme de convention-type - Délégation au Maire

Notre commune est de plus en plus sollicitée par divers organismes publics (CCAS, collège...) ou privés (Association « Service des Familles », Centre Bruno Harlé...) afin qu'à travers son école municipale de musique, elle accompagne des projets éducatifs, de sensibilisation sensorielle et d'animations... selon un rythme et un calendrier adaptés à chacun des projets présentés.

Sous réserve que les projets présentés s'inscrivent dans le projet de ville « le Vivre Ensemble » (lien social, lien inter-génération, projet éducatif global, attention particulière aux personnes en situation de handicap...) et par souci de transparence et de lisibilité, il vous est proposé de formaliser tout projet de partenariat avec notre école municipale de musique par voie conventionnelle « type ». Cette dernière qui sera suffisamment modulable et adaptable aux attentes des partenaires, n'en sera pas moins exigeante quant à ses objets, objectifs et publics ciblés, ceux-ci ne pouvant être que complémentaires aux actions entreprises par la ville et son école municipale de musique. En aucun cas, les actions entreprises et conventionnées ne pourront être en concurrence de ce qui est entrepris par nos soins ou par d'autres partenaires déjà soutenus.

Les conventions qui résulteront de la présente délibération seront bâties à partir du cadre ci-après :

<u>Parties contractantes</u>:

- o La Ville d'une part représentée par le maire ou son délégué ;
- o L'autre partie contractante d'autre part;

Objectifs de la convention :

- o Chant choral
- o Bouillie musicale
- o Orchestre au collège
- o Musique et handicap
- o Formations musicales et instrumentales dans nos harmonies et ensembles musicaux...
- o Public ciblé...

Objet de la convention :

- o Mise à disposition de professeur(s) de musique
- o Prêt de partitions ou copies « timbrées » (droit de reproduction) ...
- o Prêt d'instruments de musique le cas échéant ...

<u>Durée de la convention :</u>

- o Par année scolaire
- o Par année civile
- o Pour une durée ponctuelle de quelques jours, quelques semaines ou quelques mois ...
- o Reconductible dans une limite maximum de trois ans

<u>Conditions financières :</u>

- o Refacturation possible jusqu'au coût réel des frais engagés
 - Frais de personnel, selon le cas :
 - Sur la base de la rémunération statutaire des personnels municipaux concernés
 - Sur la base de notre délibération n° 11/10/2005/55 du 11 octobre 2005 relative à la rémunération des collaborateurs vacataires tarif horaire de 25,75€/heure (valeur 2010)
 - Frais majorés des charges patronales (+/- 44%)
 - Frais accessoires de partition (et timbres...) et prêts d'instruments...
 - Frais de gestion le cas échéant :
 - Majoration possible des frais de personnels, de partitions et prêts d'instruments ... de 10% pour couvrir les frais de gestion (frais administratifs ...)

<u>Evaluation :</u>

- Au terme de chacune de la période de validité de la convention ou au moins au terme de 12 mois d'actions :
 - Echange entre les parties à la convention et compte-rendu formel de l'évaluation (qualitative et quantitative ...) des actions entreprises.

En conséquence, il vous est demandé de :

- Valider le principe de la « convention-type ». D'ores et déjà, une première convention sera mise en place avec effet au 8 novembre 2010 avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'ensemble vocal senior qui y est rattaché;

- D'autoriser le Maire à signer autant que nécessaire de conventions-types ;

Bien évidemment, un rapport annuel sera présenté lors de nos séances du Conseil Municipal de chaque rentrée de septembre relativement à la présente affaire.

D'autre part, toute structure contractante (CCAS, association...) aura à veiller à la stricte application de la convention, notamment pour ce qui est de ses objectifs, objets, public ciblé... A défaut, la ville sera dans l'obligation de résilier par anticipation la convention en cours. Ce principe sera également repris dans les conventions à intervenir.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 16 novembre 2010.

M. LE MAIRE -

Il s'agit d'entrer dans une nouvelle démarche contractuelle. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'une convention type puisse conforter les interventions de l'Ecole de musique notamment, mais nous le ferons sans doute pour d'autres structures municipales qui auraient à rayonner en raison de leurs compétences propres et qui sont de plus en plus souvent invitées à intervenir.

Dans ce petit schéma, je vous montre aujourd'hui les interventions qu'est amenée à faire l'Ecole de musique en dehors de son institution. Nous en sommes d'ailleurs très heureux ; aujourd'hui ce sont 1000 personnes à Roncq qui sont touchées, d'une manière ou d'une autre, par l'apprentissage de la musique, sous quelque forme que ce soit. C'est donc une bonne chose puisque notre objectif est quand même de développer l'apprentissage de la musique.

Des interventions tous azimuts nous sont demandées parfois par des associations, parfois nous y allons de manière volontaire... c'est le cas du collège. J'ai proposé que nous y allions pour « pêcher » en quelque sorte des élèves qui n'iraient pas spontanément vers l'école de musique. De mémoire, pour la première année, ce sont quatre élèves qui, suite à la classe orchestre de l'année dernière, ont intégré directement un cours d'enseignement à l'Ecole municipale de musique. C'est bien mais l'objectif n'est pas, pour autant, que tout le monde fréquente l'Ecole de musique mais de pouvoir disposer d'un cadre contractuel qui nous permette, à un moment donné, de pouvoir établir la mission que nous exerçons en dehors de nos murs.

Je crois que c'est une bonne formule car elle nous permet d'aller dans ce nouveau dialogue que nous voulons instaurer avec l'ensemble de nos partenaires. Nous avons commencé à le faire avec le monde associatif.

Qui dit partenariat, veut dire aussi :

- D'abord élaboration d'un projet commun avec des objectifs à atteindre. C'est important : quand on est partenaire, on l'est des deux côtés, ce n'est pas unilatéral.
- Contractualisation, ce qui veut dire que l'on s'engage des deux côtés.
- Evaluation ; j'essaie de le faire également à la Communauté Urbaine à travers les coopérations décentralisées. C'est essentiel, il faut évaluer les actions publiques qui sont engagées au profit de tel ou tel partenaire, de tel ou tel organisme.

Ce type de rayonnement pourra être développé. Hier, je recevais toutes les formations musicales associatives de la Ville et je pensais au Volet 3 des contrats de territoire à la Communauté Urbaine où l'on souhaite faire rayonner un certain nombre d'outils culturels. Aujourd'hui la démarche a commencé par les grands outils culturels de la métropole.

Je pense qu'il serait bon de faire rayonner, à l'intérieur même de nos communes, les outils qui sont de bonne qualité et, pour avoir sillonné la Communauté Urbaine au cours de la SSI, j'ai pu ré observer des toutes petites communes.

Je pense à Bouvines qui a 714 habitants avec un tout petit budget de fonctionnement... 4000 €, me soufflait l'Adjoint aux Fêtes, Culture, Protocole, Animation. Bien sûr, il est en rapport avec la taille de la Ville mais ce collègue me disait aussi : *On est très heureux d'accueillir des bonnes formations musicales qui pourraient nous être proposées*.

J'ai donc proposé aux associations musicales de la Commune de pouvoir rayonner aussi dans d'autres communes. Ce sont des échanges de bons procédés à l'intérieur même du territoire communautaire. Il est évident que ce genre d'activité ne pourra se faire que dans un cadre contractuel pour que soient bien établis les tenants et les aboutissants de chaque opération.

Nous avons recensé un certain nombre d'opérations que nous faisons déjà puisque nous commençons dès la tout petite enfance (nous intervenons à la demande de l'association Service des familles) jusqu'au plus haut niveau puisque nous avons une chorale 3^{ème} âge avec la Chorale des seniors, sous l'autorité du Centre Communal d'Action Sociale.

Donc, aujourd'hui, nous intervenons tous azimuts et il est important de pouvoir le contractualiser de manière très précise.

Voilà le projet que je voulais vous présenter en vous demandant l'autorisation de pouvoir signer ce type de convention lorsque l'opportunité s'en présentera et qui, comme indiqué dans la délibération, appellera un rapport annuel qui sera présenté à chaque séance du Conseil municipal de rentrée, en septembre, et qui vous permettra de disposer d'un tableau de bord précis des opérations menées.

Y a-t-il des avis, observations, interrogations? Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour aborder cette question de l'Ecole municipale de musique qui, comme je le disais en réunion plénière, est un très bel organisme para-municipal qui, effectivement, contribue au rayonnement de notre Commune. Il faut donc soutenir ce magnifique outil.

J'ai relevé que l'on prévoit de refacturer 10 % des frais administratifs de gestion. C'est très bien d'avoir à l'esprit cette notion d'économie et de bonne gestion. Dans le débat d'orientations budgétaires, peut-être aura-t-on l'occasion d'aborder la notion de maîtrise des dépenses de fonctionnement ?

J'ai repris des documents d'il y a plusieurs années et je me suis permis de faire une petite comparaison : il y a cinq ou six ans, l'Ecole de musique accueillait environ 320 élèves et nous avions 2 personnels administratifs.

J'ai dit en réunion plénière qu'il y en avait au moins 350 élèves et Monsieur le Premier Adjoint a rectifié ce chiffre, en précisant qu'il y en avait 380.

J'essaie de savoir pourquoi, dans le cadre d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, alors que le nombre d'élèves est un peu plus élevé, le personnel administratif a été multiplié par 2 voire même 2,5.

Je ne sais pas pour quelle raison une telle explosion de nos frais de fonctionnement. Je pense qu'il va falloir, pour chacun des services et organismes para-municipaux, bien se border afin de maîtriser tous nos frais de fonctionnement. On en parlera plus en détail lors du DOB.

Je faisais simplement cette réflexion en disant qu'il faut absolument soutenir notre Ecole de musique qui est un bel outil para-municipal. Dans mon esprit, il n'y a pas le moindre doute mais je voulais avoir une explication logique concernant cette « inflation » des dépenses de personnel administratif qui ne correspond pas à l'augmentation du nombre d'élèves :

Antérieurement 320 élèves et 2 agents administratifs.

Aujourd'hui 380 élèves et 4 peut-être 4,5 agents administratifs. Je ne sais pas quel en est le nombre exact.

M. LE MAIRE -

17

Il n'est ni de 4, ni de 4,5 ; leur nombre est resté le même sur la période que vous avez citée : 3 personnes qui, naturellement, ont des temps partagés entre les missions d'enseignement pour certaines et 1 personne a simplement changé.

Je ne donnerai pas son nom car il ne m'appartient pas de nommer les agents...

M. PLOUVIER -

Moi non plus.

M. LE MAIRE -

L'équipe administrative est restée absolument la même mais, comme vous avez pu le constater, ses missions ont été sensiblement élargies puisque l'effectif de l'Ecole de musique est passé de 380 à 1000 élèves. Je signale en outre qu'il y a des Dumistes (c'est bien pour notre Ville et son image) alors que, parfois, d'autres peinent à en obtenir : il faut savoir qu'il y a un Dumiste dans toutes les écoles privées et publiques de Roncq et j'en suis extrêmement fier.

Rassurez-vous ; l'équipe administrative est la même.

Y a-t-il d'autres questions?

Monsieur BEAUVENTRE.

M. BEAUVENTRE —

Monsieur le Maire, à la lecture de la partie concernant la chorale des seniors, le texte prévoit que *Toute structure contractante (CCAS, association...) aura à veiller à la stricte application de la convention notamment pour ce qui est de ses objectifs, objets, public ciblé...* Si j'entends bien la délibération, pour la Chorale des seniors, on fixe une limite d'âge

M. LE MAIRE -

Il appartient à chaque institution de fixer le cadre dans lequel elle intervient.

L'important, ce sont trois éléments à respecter :

- Les objectifs que vous souhaitez atteindre de manière partenariale avec la structure avec laquelle vous contractualisez :
- L'établissement d'une convention qui justement vous « marie » en quelque sorte;
- L'évaluation que je souhaite régulière, qui permet de vérifier si les objectifs ont été atteints.

Pour les petits, par exemple, il y a des opérations pédagogiques que j'ignore, n'étant pas un spécialiste de la musique pour les tout-petits : ces objectifs sont-ils atteints ou non ?

Comme nous le faisons d'ailleurs pour toutes les interventions municipales normales et lorsqu'on est dans le cadre de l'Education nationale, on analyse les résultats : objectifs atteints ou non, comment faire ?

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER -

Sur la question du partenariat, nous ne pouvons que nous réjouir de cette multiplication et pour avoir une fille entrée au collège cette année, je mesure tout l'intérêt à les définir et à les développer.

Je me demandais juste si, au fond, cette convention type pouvait également intégrer une recherche de collaboration avec les écoles de musique voisines. Nous sommes dans un territoire qui est composé d'un certain nombre de communes ayant elles-mêmes des écoles de musique, que ce soit Tourcoing ou Halluin.

On sait que la musique –et heureusement d'ailleurs- est excessivement riche en termes d'instruments ; nos finances le sont peut-être un peu moins. Sans doute y aurait-il à trouver des synergies peut-être sur quelques instruments rares ?

On sait qu'il y a une surconsommation de guitares, si j'ai bien compris cette fois mon fils. Dans le même temps, d'autres instruments sont peu demandés, notamment le basson. J'essaie de le convaincre mais n'y suis jamais arrivé. Or c'est un très bel instrument qui pourrait être développé. Mais faut-il pour autant qu'il y ait une classe de basson dans chaque école de musique, personnellement je m'interroge.

L'idée serait de voir comment, avec les communes voisines, Tourcoing, Vallée de la Lys, engager des partenariats pour essayer de combler certaines classes qui sont quelque peu désertiques et peut-être, au contraire, désemplir d'autres classes ?

M. LE MAIRE -

Vous posez d'autant plus une bonne question que c'est une mission que je vais assumer à la Communauté Urbaine : piloter un groupe de réflexion sur l'avenir des écoles de musique parce qu'il y a plusieurs points à analyser.

⇒ D'abord, comme vous le faites pour la lecture publique, il y a la mise en réseau nécessaire de ces outils que sont ces écoles de musique.

Outre la nécessité d'avoir des parcours fléchés pour les petits métropolitains : certains vont rester de bons amateurs et le seront dans nos chorales et harmonies, d'autres souhaiteront un parcours musical qui les mènera éventuellement vers une profession ; ils iront donc d'une école de musique à un conservatoire municipal, de région ou national.

Il nous faudra donc aider à flécher les parcours des petits musiciens. C'est très important.

⇒ Il faut ensuite se pencher sur les synergies, l'utilisation de moyens, des possibilités d'employer tel ou tel professeur dans tel ou tel pupitre. On en a déjà parlé maintes et maintes fois.

Pour revenir à la délibération et à ce que l'Ecole de musique puisse rayonner ailleurs... si une ville nous le demandait, il serait très intéressant d'élaborer, pourquoi pas, un type de partenariat comme le fait déjà le Conservatoire de Tourcoing vis-à-vis de Neuville-en-Ferrain. On peut l'imaginer et ce rayonnement de l'Ecole de musique est tout à fait souhaitable. Mais je pense qu'il nous faut aller plus loin dans la mutualisation de moyens et de pupitres sachant que c'est très compliqué, étant alors sur des niveaux différents à la fois des professeurs, des statuts, des perspectives.

Un exemple à propos de pupitres : deux élèves à Roncq et trois à Tourcoing. J'estime qu'il serait plus sympathique que les cinq soient dans une même classe. Or nous n'avons pas le même statut : Roncq est une école municipale de musique, Tourcoing a un conservatoire ; on ne joue pas dans la même cour.

Faisant ce constat, tout n'est pas dit et des ajustements sont à faire. Or vous voyez bien sur la lecture publique que cela prend du temps.

Bien que tous, autour de la table, nous ayons cette volonté de mutualisation de moyens et de synergies, quand on a dit cela, il faut le faire et lever un certain nombre d'obstacles qui sont de différentes natures.

Mais –oui- c'est souhaitable et –oui- vous l'avez dit, pour des raisons purement financières... J'ai envie de dire pas simplement par manque d'argent mais par souci d'efficience et d'efficacité de l'argent public, nous aurons à aller vers ces formes de synergie collective pour être plus efficaces et faire que nos outils soient plus efficaces.

Oui, Monsieur TELLIER, j'applaudis des deux mains et je mettrai toute mon énergie pour tenter de trouver ces pistes de bonnes actions pour nos musiciens.

S'il n'y a plus de questions, je porte aux voix. Qui est pour ? **UNANIMITE**, je vous en remercie.

1.03 - RESTAURATION POUR PERSONNES AGEES - Portage à domicile et restaurant convivial - Convention entre la Ville et le CCAS - Avenant n° 1 - Nouvelles perspectives pour 2011

Par convention conclue au 1^{er} décembre 1998, renouvelée et modifiée pour une durée indéterminée le 6 juillet 2004, notre commune et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont convenu d'un partenariat pour la production, la livraison et le service de repas aux personnes âgées, dans le cadre de notre service de portage à domicile (du lundi au vendredi) et du restaurant convivial (chaque mercredi).

Il ressort des termes de la convention, que les modalités de facturation (à prix coûtant) entre la commune et le CCAS sont tributaires du coût constaté au cours de l'année considérée (31 décembre), ce qui empêche toute facturation intermédiaire avant ce terme. Cette méthode ne contribue pas aux suivis réguliers des repas « prestés » et des mouvements comptables entre ces deux budgets.

Il vous est donc proposé de corriger cette faiblesse contractuelle en adoptant le principe d'une facturation entre la commune et le CCA5 basée désormais sur les coûts constatés au 31 décembre de l'année précédente (N-1). La présente proposition prendrait effet dès 2010 (1^{er} janvier) sur la base des coûts constatés au 31 décembre 2009 :

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser le Maire à intervenir à la conclusion de l'avenant n° 1 correspondant.

Mais au-delà de ce toilettage juridique, il nous parait important de saisir l'opportunité de la présente délibération, pour vous faire part de nos réflexions et orientations pour 2011 dans ce domaine. Alors qu'actuellement le service de repas à domicile intéresse en moyenne 110 personnes/jour (forte progression - 74 personnes en 2004) et 55 personnes/semaine pour le restaurant convivial (baisse sensible - 80 personnes en 2004), les conditions d'accès ci-dessous rappelées ne paraissent plus correspondre au mieux à l'attente des publics concernés pour ce qui est des repas à domicile:

- SITUATION ACTUELLE

=> repas à domicile (déjeuner)

- personnes âgées de 60 ans et plus ;
- personnes handicapées ;
- personnes sortant d'hospitalisation;
- livraison en liaison chaude du lundi au vendredi (hors jours fériés).

=> restaurant convivial (déjeuner)

- personnes âgées de 65 ans et plus ;
- chaque mercredi (hors jours fériés).

Pour ce qui est du service de repas à domicile, la condition d'âge de 60 ans ne correspond plus vraiment à un besoin sociologique dès l'instant où se sont essentiellement des personnes âgées de 70 ans et plus qui font appel à ce service. Cette référence historique ou d'usage des 60 ans ou de « départ à la retraite » mérite donc d'être revisitée au profit de critères basés sur la **DEPENDANCE** au travers :

- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) selon niveau de dépendance (AGGIR 1 à 4 à définir...);
- Allocation pour Adultes Handicapés (AAH) selon nature ou niveau d'handicap restant à préciser...;
- Perte d'Autonomie Ponctuelle (situation de handicap) en cas d'accident de la route, sortie d'hôpital, rééducation...(conditions restant à préciser...);
- Affection de longue durée... (là aussi selon les conditions à préciser) (prescriptions médicales)...

Cette ouverture plus grande de ce service public municipal de portage de repas à domicile doit également se traduire dans son rythme, pour couvrir non plus cinq jours de la semaine mais bien sept jours, les samedi et dimanche compris. Dès lors, il nous faudra réviser nos méthodes de livraison, pour muter vers une liaison froide étendue à toute la semaine le cas échéant.

Un groupe de travail commun à la commune et au CCAS travaille d'ores et déjà à ces orientations qui s'inscrivent pleinement dans notre programme municipal en direction des personnes les plus fragiles. Nous avons fixé l'échéance de juin prochain au plus tard pour revenir devant vous afin de vous proposer un dispositif rénové d'accompagnement de la personne en perte d'autonomie. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, nous sommes particulièrement vigilants non seulement sur les personnes en perte d'autonomie mais aussi sur les personnes en situation de handicap.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 16 novembre 2010.

M. LE MAIRE -

Monsieur BEAUVENTRE, je vous remercie de présenter cette délibération.

M. BEAUVENTRE

Merci, Monsieur le Maire.

Une convention a été conclue en 1998 qui a été modifiée en 2004 pour fixer un partenariat portant sur la production, la livraison et le service repas aux personnes âgées dans le cadre d'un service de portage à domicile, du lundi au vendredi, et du restaurant convivial chaque mercredi.

Les modalités de facturation entre la Commune et le CCAS sont tributaires du coût constaté au cours de l'année considérée, ce qui empêche toute facturation intermédiaire avant le terme. Cette méthode ne favorise pas le travail des services comptables et entre les budgets. Il vous est proposé de corriger cette faiblesse contractuelle en adoptant le principe d'une facturation entre la Commune et le CCAS basée désormais sur les coûts constatés au 31 décembre de l'année précédente.

La présente proposition prendrait effet dès 2010 sur la base des coûts constatés au 31 décembre 2009. Je rappelle les prix des repas :

6,13 € pour les repas à domicile

6,64 € pour le repas convivial du mercredi.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à intervenir pour la conclusion de cet avenant.

Nous sommes allés un peu plus loin dans la réflexion au niveau du CCAS: nous réalisons actuellement un bilan pour le service des repas à domicile qui concerne en moyenne 110 personnes par jour (la progression est importante : 74 convives en 2004) ainsi que plus ou moins 55 personnes/semaine pour le restaurant convivial.

Quelle est la situation actuelle ?

Les **repas à domicile** sont accordés aux personnes âgées de 60 ans et plus, aux personnes handicapées sans critère d'âge, aux personnes sortant d'hospitalisation. Les livraisons sont effectuées en liaison chaude du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Le **restaurant convivial** est ouvert chaque mercredi aux personnes âgées de 65 ans et plus, toujours hors jours fériés.

Pour le service de repas à domicile, la condition d'âge -60 ans- ne correspond plus vraiment au besoin actuel car ce sont essentiellement des personnes de 70 ans et plus qui font appel à ce service. Cette référence historique ou d'usage des 60 ans -départ à la retraite- mérite d'être revisitée et nous allons y travailler au profit des critères liés à la dépendance au travers de :

- L'allocation personnalisée d'autonomie,
- L'allocation pour adultes handicapés selon la nature ou le niveau de handicap,
- La perte d'autonomie ponctuelle (accident de la route, sortie d'hôpital, rééducation...),
- Les affections de longue durée.

Cette ouverture plus grande du service public municipal de portage de repas à domicile doit se traduire également dans un rythme pour couvrir, non plus 5 jours de la semaine, mais 7 jours : nous voudrions, à terme, assurer un service les samedi et dimanche.

Par contre, il va falloir réviser les méthodes de livraison parce que nous allons devoir muter vers une liaison froide, toute la semaine le cas échéant. Je rappelle que pour l'instant les intéressés sont livrés en liaison chaude, tous les jours, avec des barquettes à température, ce qui leur permet de déjeuner aussitôt, s'ils le désirent. En liaison froide, les personnes concernées devront stocker leur repas du week-end pour les réchauffer au micro-ondes ou toute autre forme.

Un groupe de travail, commun à la Ville et au Conseil d'administration du CCAS, se penche déjà sur ces orientations pour favoriser les personnes les plus fragiles. Ce travail est amorcé mais nous allons travailler plus en profondeur à partir de janvier prochain et, pour juin 2011, nous devrions pouvoir vous proposer, Monsieur le Maire, un dispositif rénové d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur BEAUVENTRE.

En tant que Maire et mes collègues, sans doute après moi, il faut demander au CCAS de bien vouloir réviser notre appréhension du sujet car l'approche sociologique d'il y a 50 ans n'est plus la même aujourd'hui.

Certes, il y a vieillissement de la population et il ne faudrait pas que les repas à domicile deviennent une situation de confort. Notre rôle n'est pas de nous substituer aux traiteurs, nous avons simplement à apporter une aide à des personnes qui se trouvent en difficulté et j'ai presque envie d'ajouter : sans condition d'âge. Le problème ne se porte même plus sur l'âge mais sur la difficulté d'exister. Dans toutes les situations de vie et/ou familiales, chacun peut être confronté à des périodes de longue maladie extrêmement invalidantes, qui impactent toutes la famille, qui impactent des enfants quand la mère de famille est en incapacité de pouvoir assurer les repas pendant quelques jours... Nous devons examiner certaines situations au cas par cas ; c'est la commande que j'ai envie de passer au CCAS en demandant à ses membres de bien réfléchir à ces nouvelles formes de fraternité à exprimer en direction des personnes en grandes difficultés et, dans le même temps, de se tourner vers les personnes de grand âge qui sont en perte d'autonomie.

Il y a en effet de plus en plus de personnes âgées qui, heureusement, se portent bien et notre aide ne doit pas être dirigée vers celles qui sont très actives, qui savent bouger, qui ont une voiture... Au contraire, celles-ci doivent continuer de sortir et voir du monde.

Par contre, il faut aider celles et ceux d'entre nous qui sont âgés et en perte totale d'autonomie.

Mais ne nous arrêtons pas à la seule condition de l'âge, regardons aussi les conditions de ressources car il est important d'être équitable et juste puisque nous avons commencé à élaborer une grille tarifaire CAF avec ces fameux barèmes. Il y a là un vrai travail à faire, comme vous l'avez dit, pour réadapter ce service.

Se pose enfin le problème du week-end : on aurait du mal à comprendre que les personnes, en situation de grand handicap ou de grande perte d'autonomie, se retrouvent sans aide municipale les samedi et dimanche.

Par contre, les autres peuvent retrouver la voie du traiteur quand elles sont en bonne santé voire même se rendre au JAB où il y a de très bons cours de cuisine et c'est l'occasion d'être ensemble. Quant aux personnes en difficulté de vie, il faut vraiment les aider et les aider à fond!

Y a-t-il des interventions?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe, en réunion plénière, a abordé cette question du portage des repas à domicile les samedi et dimanche parce que nous avions relevé ce manque. Ce soir, nous sommes très satisfaits de cette suggestion. Déjà la semaine dernière, dans sa réponse M. BEAUVENTRE avait un peu anticipé notre demande pressante. Franchement, nous sommes vraiment contents que l'on pallie ce manque manifeste de ne pas avoir un repas le samedi et le dimanche.

Nous sommes contents que vous ayez pris en note, un peu par avance, la demande que nous avions exprimée et, bien entendu, nous voterons avec grande satisfaction cette résolution.

M. LE MAIRE -

Ce n'est pas la résolution que nous votons puisque celle-ci viendra du CCAS.

M. BEAUVENTRE-

Comme je l'ai précisé, nous sommes en réflexion actuellement et nous vous soumettrons une proposition d'ici juin, de façon à ce que ce dispositif puisse être mis en place pour septembre prochain.

M. LE MAIRE -

Il y a quand même à la base une commande du Conseil municipal qui est très forte et qui a été signifiée ce soir. Nous demandons que nos collègues du CCAS la prennent en compte sachant que des adaptations structurelles seront nécessaires puisque nous passerons d'une liaison chaude à une liaison froide sous certaines conditions.

Des solutions pourront être apportées sans, pour autant, complètement bouleverser nos structures.

Nous vous savons très à l'écoute de ces questions et que vous apporterez les meilleures solutions à nos demandes.

M. BEAUVENTRE -

Il nous faut nous rapprocher de la cuisine et des services vétérinaires pour mettre au point ce dispositif dans des conditions tout à fait réglementaires.

M. LE MAIRE -

Bien sûr!

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Il faut quand même savoir que, sur le plan purement pécuniaire, ce portage du week-end va générer un coût supplémentaire et des charges de fonctionnement pour notre Commune. Il faudra songer à avoir une gestion beaucoup plus précise et beaucoup plus affinée dans d'autres services pour essayer de la compenser, de manière à ne pas trop alourdir nos charges.

M. LE MAIRE -

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS (PDU) 2010 - Avis du Conseil municipal

Le Conseil Communautaire de Lille Métropole a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2010 par délibération en date du 02 Avril 2010. Conformément à la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI), le PDU définit le principe de l'organisation des transports des personnes et des marchandises, de la circulation et du stationnement dans le périmètre des transports urbains.

Tout en s'appuyant sur les fondamentaux du PDU 2010, le projet prend en compte l'évolution de la législation, notamment l'adoption de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU).

Le projet, soumis à enquête publique du 20 septembre au 17 novembre 2010, se décline en 6 axes qui visent à engager la métropole Lilloise (Lille Métropole Communauté Urbaine - L.M.C.U) vers la mobilité du XXIème siècle :

- axe 1 : ville intense et mobilité
- axe 2 : réseau de transports collectifs
- axe 3 : partage de la rue et modes alternatifs
- axe 4: transports de marchandises
- axe 5 : environnement, santé et sécurité des personnes

axe 6 : mise en œuvre, suivi et évaluation

Le Conseil Municipal souhaite apporter sa contribution et formule les avis suivants :

Axe 1:

- Mobilisation immédiate des moyens financiers nécessaires en faveur de l'accessibilité
- Le micro PDU sur l'itinéraire de l'ex RN17 initié en 2000 et validé par les communes de Bondues, Roncq et Halluin en 2002 n'est pas mentionné.

o Axe 2:

- Inscription d'une étude du LAHNS sur l'itinéraire de l'actuelle ligne 35 (Halluin-Lille)
- Inscription pour la voie ferrée (Halluin-Somain) au recensement du réseau véloroutes et voies vertes en projet, et dans le schéma global tram-train, conformément aux contrats de territoire. Relance auprès du Conseil Régional de l'accord relatif au déclassement de celle-ci

o Axe 3:

 Intervention auprès des services de l'Etat: afin d'obtenir la LEVEE DE RESERVE de l'autoroute A24 (affirmer l'abandon pendant l'étude du volet routier de la révision PDU)

• réseaux cyclables :

- Inscription d'un itinéraire cyclable en réseau principal et non secondaire sur la RD349 (rue Pasteur) entre la RD64 et la RD617 (Bousbecque et Roncq),
- Suppression de l'itinéraire cyclable secondaire envisagé de la rue de Tourcoing et rue du Dronckaert (du Boulevard d'Halluin au Chemin vert) compte tenu du tissu urbain existant et de l'emprise des voies ne permettant pas une telle réalisation.
- Pour tous itinéraires cyclables privilégier la piste à la bande (plus sécurisante)

modération de la vitesse

- Réduction de 90 Km/h à 70 Km/h de la vitesse autorisée sur la RD617 (rue de Lille), entre la rue du Dronckaert et l'entrée d'agglomération (niveau de la clinique Saint Roch)
- Renforcement de la sécurité en entrée d'agglomération des RD78 (rue du Dronckaert) et RD617 (rue de Lille) par création d'aménagements spécifiques
- Les tronçons de la RD 91(boulevard d'Halluin) entre les rues du Billemont et de la Latte puis entre l'avenue de Flandre et la rue Henri Barbusse sont autorisés à 70km/h (indiqué à 50km/h sur le document)
- 3 tronçons situés en agglomération présentés à 70 km/h sur document sont et doivent rester à 50 km/h :
 - o RD617 (rue de Lille) entre RD 349 (rue Pasteur) et Voie Ferrée (Halluin Somain)
 - o RD617 (rue de Lille) entre RD191 (giratoire de l'Europe) et limite de commune avec Halluin
 - RD91 (boulevard d'Halluin) entre l'A 22 et limite de commune avec Tourcoing

o <u>Axe 4</u>:

Conscient que la vie économique de la métropole est liée au transport de marchandises, force est de constater que l'autoroute A22 subit aujourd'hui un trafic international qui ne fait que traverser l'agglomération : nous demandons des dispositions Nord-Sud et vice-versa, contraignantes, visant à contourner notre territoire par l'est, ainsi que des dispositifs de contrôle adaptés.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 16 novembre 2010.

M. LE MAIRE -

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons.

M. PETILLON -

Merci, Monsieur le Maire.

La délibération, qui vous est proposée ce soir, concerne l'avis municipal relatif au Plan de Déplacements Urbains. L'enquête publique s'est achevée le 17 novembre.

Le PDU, c'est en fait une révision plutôt que l'élaboration d'un nouveau PDU.

L'ancien PDU datait de juin 2000 et faisait suite aux obligations de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) aux grosses agglomérations de se doter d'un PDU. Celui-ci est remis à jour en quelque sorte, réactivé sur certaines thématiques.

Bien évidemment, par rapport à celui de 2010, les fondamentaux restent inchangés. Toutefois, l'évolution des habitudes, les réflexions menées durant dix ans, notamment en prenant en compte le Grenelle de l'environnement, font que la Communauté Urbaine depuis deux ans avait déjà réfléchi sur ces nouvelles orientations.

L'enquête publique s'est déroulée du 20 septembre au 17 novembre et le projet a été développé selon six thématiques que je rappelle :

- 1. Ville intense et mobilité.
- 2. Réseau de transports collectifs,
- 3. Partage de la rue et modes alternatifs,
- 4. Transports de marchandises,
- 5. Environnement, santé et sécurité des personnes,
- 6. Mise en œuvre, suivi et évaluation.

Le Conseil municipal souhaite ce soir apporter sa contribution et nous nous sommes appuyés déjà sur la réflexion municipale ; un courrier a été adressé en juillet à la Communauté Urbaine, avant

même l'enquête publique et nous en avons repris les différents points ainsi que des observations faites pendant l'enquête publique.

Il faut bien avouer que cette dernière n'a pas soulevé les passions : deux personnes sont venues porter deux remarques sur ce registre, dont une dame qui a fait un travail assez important sur l'accessibilité des personnes handicapées. Il est vrai qu'à la lecture de ce dossier d'enquête, qui fait quand même 15 cm d'épaisseur, l'accès aux personnes handicapées y était relativement peu développé.

Une autre dame a fait une remarque sur les transports en commun, notamment les liaisons avec Lille ; nous y reviendrons.

Monsieur PLOUVIER a également apporté sa contribution.

Axe 1 – Ville intense et mobilité.

Deux points:

- La mobilisation en faveur de l'accessibilité non seulement sur les transports en commun mais dans tous les domaines.
- Un micro PDU avait été élaboré par la Communauté Urbaine du temps du Vice-Président, M. ASTIER, sur Bondues-Roncq-Halluin pour reprendre les attendus de cette étude.

Axe 2 – Réseau de transports collectifs.

L'axe transports est peut-être le point sur lequel il convient d'insister par rapport aux remarques faites par ces dames et par nous-mêmes, bien évidemment, quant à l'inscription d'une ligne à haut niveau de service –LIANE– entre Halluin et Lille, c'est-à-dire la ligne 35. Aujourd'hui, sur le territoire communautaire, des réalisations sont en cours sur notre secteur, notamment la LIANE 4 qui va rejoindre Tourcoing-Halluin et qui sera opérationnelle pour 2013.

La première échéance était arrêtée pour 2012 mais il y a un peu de retard.

Cette LIANE 4 passe actuellement rue de la Fin de la Guerre à Tourcoing et sera prolongée, dans les mois qui viennent, sur le Boulevard d'Halluin à Tourcoing et, ultérieurement, sur Roncq Boulevard d'Halluin, dans la même hauteur d'investissement, puis Avenue de Flandre et rue de Lille jusqu'à Halluin.

Parallèlement à cette LIANE 4, nous avons souhaité développer la ligne Halluin-Lille dont la fréquence actuelle, pendant les périodes creuses, est d'une heure et c'est très peu. Par contre, cette ligne est très pratique à emprunter car beaucoup plus directe par Tourcoing.

Mais le soir, elle arrête relativement tôt et ne correspond d'ailleurs pas à l'arrivée de certains TGV; à quelques minutes d'intervalle, je pense qu'elle pourrait rendre beaucoup plus de services.

Nous avons rencontré le Vice-Président, M. QUIQUET, lors des Comités de pilotage sur la LIANE 4, et ce dernier n'écarte pas de l'inscrire dans ce PDU.

Ensuite, c'est rappeler à nouveau la ligne Halluin-Somain, voie RFF. A ce jour, nous attendons malheureusement toujours et le changement de Vice-Président à la Région n'a pas amélioré les choses.

La Région, vous le savez, est compétente en matière d'organisation des transports sur le Nord/Pas-de-Calais et l'accord de la Région pour le déclassement de cette ligne permettrait à RFF de pouvoir revendre le foncier de la ligne RFF/SNCF à la Communauté Urbaine de Lille et ainsi mettre en place la fameuse « véloroute, voie verte » qui est inscrite dans ce PDU et dans les documents d'urbanisme, dans l'attente (qui me semble assez longue) peut-être un jour d'être remplacée par un tram-train ou tout autre mode de transport, que je ne connais pas encore aujourd'hui.

Axe 3 – Partage de la rue et modes alternatifs.

Un premier point sur l'autoroute A24 : chacun s'accorde à dire que cette dernière est « morte et enterrée », lui préférant aujourd'hui un contournement par l'est de notre métropole.

En ce qui nous concerne, nous souhaitons aller plus loin que ces simples déclarations des Ministères notamment, en affirmant souhaiter la levée de la réserve.

Personnellement, comme Saint-Thomas, tant que la réserve ne sera pas levée, j'aurai beaucoup de crainte sur l'avenir.

En outre, cette réserve est fortement pénalisante lorsqu'on traverse certains quartiers, notamment du côté de la rue de l'Abbé-Lemire. Et si on essaie d'imaginer ce que pourrait être l'A24, si elle se faisait, c'est quelque chose de dantesque puisque passer au-dessus de l'autoroute, c'est non seulement l'emprise exacte de la réserve qu'il faudrait exproprier, mais plus sérieusement, c'est tout le quartier. A partir de là, on peut comprendre que certaines personnes éprouvent des inquiétudes face à cette éventualité.

Nous souhaitons donc aller plus loin que la simple déclaration de principe, c'est lever la réserve!

Ce qui permettra aussi de retrouver, pour partie, des terrains constructibles dans ce secteur qui, aujourd'hui, sont complètement gelés.

Sans doute n'y a-t-il pas unanimité sur le sujet puisque, dans les propositions faites, certains souhaitaient conserver cette réserve pour y faire un transport en commun. Personnellement, je n'y crois pas. Et nous avons donc pris pour option de solliciter la levée de réserve.

Toujours dans les transports, sur le réseau de pistes cyclables, d'itinéraires cyclables, nous avons souhaité inscrire un réseau principal. En consultant les cartes réservées aux itinéraires cyclables, vous avez pu voir qu'il y en avait de deux types : principal et secondaire.

La rue Pasteur, pour laquelle nous sommes actuellement en relation avec le Conseil général pour en prévoir la construction, est placée en réseau secondaire. Or nous estimons que pour se rendre sur la Vallée de la Lys, elle mérite –et de loin– l'appellation de réseau principal, ce qui peut parfois aussi booster certaines priorités.

Toujours en ce qui concerne l'itinéraire cyclable, la carte qu'il faut vraiment regarder avec une loupe reprend l'itinéraire cyclable, la rue de Tourcoing comprise entre la rue de Lille et la limite de territoire.

Nous avons estimé qu'il était utopique d'essayer de mettre à jour des pistes cyclables sur l'itinéraire : vu l'emprise actuelle, ce serait au détriment du stationnement car il n'y en aurait plus du tout dans la rue de Tourcoing, ce qui semble absolument impensable. Sur ce secteur, nous avons plutôt raison gardé en demandant de lever quelque chose qui ne nous semblait pas adapté à notre territoire. Effectivement, le PDU est un document opposable. Si dans quelques années, nous venions à reconstruire la rue de Tourcoing, il nous faudrait, par rapport à ce PDU, absolument mettre en place cet itinéraire cyclable.

Et c'est le cas pour la rue Pasteur.

Enfin, nous avons souhaité faire le maximum d'aménagements en faveur des deux roues en piste cyclable plutôt qu'en bande cyclable. Même si les deux voire trois sont prévus dans l'attirail du technicien pour réaliser une politique deux roues (piste cyclable, bande cyclable et zone 30), nous souhaitons que le maximum de l'effort soit porté sur les pistes cyclables car beaucoup plus sécurisantes. C'est dans ce sens que nous menons actuellement les démarches avec le Conseil général pour la rue Pasteur.

Modération de la vitesse :

Il faut corriger la cartographie qui faisait apparaître des itinéraires à 70 km/h alors qu'ils étaient à 50 km ou inversement.

Nous avons aussi souhaité, sur la partie rue de Lille, entre le rond-point du Cabu et l'entrée de Roncq, à hauteur de la clinique, faire passer l'itinéraire de 90 à 70 km/h avec, pour corollaire, de renforcer la sécurité par des aménagements ponctuels (que l'on peut appeler des casse-vitesses) que ce soit des chicanes, des rétrécissements ou encore des mini giratoires.

Axe 4 – Transports de marchandises.

Concernant la saturation de l'autoroute A22... encore que je ne me plaindrai pas, à voir les autres autoroutes qui arrivent sur la métropole lilloise de l'est, ouest et sud ; le nord est en partie privilégié par rapport au reste qui connaît une véritable chienlit.

Sur cette autoroute, on constate un nombre de poids lourds qui n'ont rien à y faire.

Conscient qu'en matière d'économie, il n'est pas question de se priver d'un passage poids lourds sur la métropole mais de dire à ceux qui n'ont pas à y travailler, de contourner cette métropole par l'est.

A ce jour, une signalétique existe réglementairement en venant du sud de la métropole pour inviter les gens à passer par Baisieux puis par Tournai. Force est de constater au fur et à mesure que les poids lourds n'empruntent plus cet itinéraire et, a contrario, pas de possibilité de les arrêter puisqu'il n'y a pas d'aire de stationnement.

Dans l'autre sens, aucune disposition n'a été prise sur le territoire belge. Alors que l'on parle aujourd'hui d'Eurométropole, c'est quand même extraordinaire. Nous souhaitons donc que des démarches soient faites, dans les deux sens, pour réserver le passage dans la métropole à ceux qui ont à y travailler.

Voilà, mes chers collègues, rapidement les dispositions reprises au travers de cette délibération qui étaient portées sur le registre d'enquête dès le lendemain de notre Commission qui s'est tenue le mardi 16 novembre.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des interventions?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Je veux tout d'abord dire à Monsieur PETILLON qu'il ne s'agit pas des propositions de M. PLOUVIER mais de notre groupe « Action Roncquoise Citoyenne ». C'est gentil de m'en attribuer tout le mérite mais je tiens à le partager avec l'ensemble de mon groupe au sein duquel nous avons beaucoup travaillé sur cette question du PDU.

Je ne vous cache pas que nous sommes un peu déçus que nos propositions n'aient pas été retenues. Nous avions demandé, en guise de casse-vitesse et de fluidité de la circulation, de créer un giratoire qui desservirait le parking de la Poterie, les rues de Linselles et de Tourcoing. Je crois me souvenir que vous avez répondu, en plénière, que c'était en quelque sorte une incongruité de prévoir un giratoire qui débouche sur un parking... Nous ne sommes pas des spécialistes. Ceci pour vous dire que, malheureusement, nous ne croyons pas tellement à l'efficacité de cette réduction de vitesse de 90 à 70 km/h.

Ce Plan de Déplacements Urbains que vous avez exposé avec beaucoup de talent, Monsieur PETILLON, contient des choses tout à fait intéressantes. Pour autant, un certain nombre ne nous plaît pas dans l'énumération qui en a été faite. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce Plan de Déplacements Urbains parce qu'il y ait fait allusion notamment au concept de « ville intense » que nous n'aimons pas du tout au sein de notre groupe. Nous pensons qu'il aura pour conséquence de densifier notre ville de façon trop importante, par une urbanisation à marche forcée.

Nous en parlerons peut-être tout à l'heure mais vous avez effleuré le sujet avec le grand projet « Actival 2 » qui va opérer un véritablement chambardement dans notre Commune, qui verra certainement construire le terrain de football en centre ville... Nous réprouvons ce concept de ville intense ; nous ne l'acceptons pas d'autant plus que, si j'ai bien compris, cette belle idée qui émane de Lille Métropole Communauté Urbaine n'aura pas valeur de directive : elle pourra être interprétée dans un sens ou dans un autre. On pourrait ainsi aboutir à ce que certaines villes l'appliquent avec zèle, voire avec trop de zèle, et donnent la préférence à la construction verticale : immeubles, cubes, etc..... comme on en voit déjà apparaître à Tourcoing. Alors que d'autres villes considéreraient que ce n'est pas pour elles et continueraient à construire du pavillonnaire, favorisant l'horizontalité à la verticalité.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur le PDU; nous ne voterons pas contre parce qu'il y a des choses intéressantes.

M. LE MAIRE -

Monsieur TELLIER, je vous en prie.

M. TELLIER -

Merci, Monsieur le Maire.

En remarque introductive, sauf erreur de ma part, il s'agit d'une présentation qui n'appelle pas de vote.

M. PLOUVIER -

C'est d'accord mais si on devait voter, nous nous abstiendrlons.

M. TELLIER -

Cette précision étant apportée pour que les choses soient claires, soyons réalistes et modestes. Nous allons commencer par faire notre autocritique parce que nous n'avons rien dit officiellement sur cette affaire.

Par contre, j'avoue quand même ma perplexité sur la manière dont a été rédigé ce document. Si je comprends bien, M. PETILLON a rencontré M. PETILLON qui lui a dit : *Finalement, voilà ce qu'il fallait faire...* Ce qui ne remet évidemment pas en cause les compétences de notre collègue, bien au contraire, mais il m'a semblé, sauf erreur de ma part, avoir pris la parole lors de la Commission plénière de septembre dernier pour demander un débat public sur le sujet.

Pourquoi un débat public sur cette question?

Et, en la matière, je n'engage pas mes trois collègues. Il se fait que j'aime bien la « ville intense » et je déteste ce que les Anglais appellent les « urbans pole » à savoir cette espèce de déferlement pavillonnaire qui vient enlaidir nos villes et qui est un réel problème en France comme en Europe. Je pense qu'il aurait fallu un véritable débat public qui aurait d'ailleurs peut-être pu commencer par un débat municipal. En fait, cet avis, qui va être rendu, engage le Conseil municipal et c'est pourquoi je demandais s'il y avait ou non un vote; finalement cela traduit l'avis du Conseil municipal de Roncq. Or, à entendre M. PLOUVIER, tous deux, nous ne sommes déjà pas d'accord sur le concept de ville intense et la manière dont il pourrait être conjugué aujourd'hui à Roncq.

Dans le projet Actival mais surtout dans le projet de 3^{ème} centralité dont on nous a parlé, on aura un cas spécifique sur cette question de ville intense. Et nous ne sommes pas d'accord.

Je regrette quand même qu'il n'y ait pas eu appel à candidatures, en quelque sorte, pour ce débat ne serait-ce qu'au sein du Conseil municipal. Il ne faut pas se voiler la face : les enquêtes publiques ne passionnent pas les foules.

M. PETILLON en a rappelé les différents axes mais, quand vous en détaillez la nature, vous vous apercevez qu'ils concernent fichtrement notre quotidien, et donc l'ensemble des concitoyens.

Mais qui va faire le déplacement pour cette enquête publique ?... On en voit le résultat : deux personnes et un élu municipal.

Je regrette une nouvelle fois que l'on n'ait pas eu ce débat qui, je le pense, aurait pu faire l'objet d'une séance de Commission extraordinaire sur cette question pour pouvoir la préparer.

Ce soir, nous pouvons émettre un certain nombre d'avis mais ce n'est pas ici que nous allons commencer à discuter des pistes cyclables, de l'A24, etc., etc.

Voilà ce que je souhaitais dire sur cette question.

J'espère que cette idée pourra être reprise à l'avenir : il faut ouvrir des débats parce que cela engage l'avenir de la Commune, parce que cela engage l'avenir de la Communauté Urbaine et, derrière, le devenir de Lille Métropole.

Pour le prochain « EnVie de Roncq » je suis en train de réfléchir sur la question agro-alimentaire. Quand je lis ce qui est écrit, par exemple, sur le fait de garder 50 % de terres agricoles dans la métropole, il y a là de véritables débats qui sont des débats politiques, qui vont engager notre avenir quotidien. Et c'est par le biais de ce type d'enquête publique que l'on peut faire avancer les choses.

Si je peux terminer mon intervention par un vœu : lors d'une prochaine enquête publique, que l'on puisse organiser quelque chose et, en tout cas, le groupe « Roncq avec vous » en prend date dès maintenant.

M. LE MAIRE -

Je vous répondrai simplement, Monsieur TELLIER, que les débats ont eu lieu en l'Hôtel de Communauté Urbaine. Nous appartenons à une majorité qui, pour le compte, est la même autour de la Présidente qui a eu l'intelligence d'initier une série de grands débats auxquels ont participé des chercheurs, des universitaires, des collectivités publiques et auxquels –tous– les conseillers municipaux ont été invités, tous!

Tous les grands débats sont publics et vous pouvez tous y participer!

Encore tout récemment, le débat sur le Plan climat.

C'est la première fois que la Communauté Urbaine de Lille met en place des grands débats qui intéressent tout le monde, y compris les citoyens.

Je le répète ; le débat a déjà eu lieu à la Communauté Urbaine de Lille et c'est le point important.

Ici, nous ne faisons que le relayer auprès des Roncquois dans une dynamique métropolitaine qui est beaucoup plus large.

Et j'ai envie de répondre à M. PLOUVIER que nous avons un gros point de divergence : il se méfie toujours de la Communauté Urbaine qui serait le « grand méchant loup » !

Non, on ne peut plus réagir ainsi. La politique roncquoise ne se fera plus par défiance envers l'institution communautaire. Et les prochaines lois comme la future organisation administrative de notre pays vont renforcer les pouvoirs de la métropole ; nous en parlerons tout à l'heure dans le cadre du DOB.

Naturellement, nous devons rester vigilants, c'est notre rôle d'élus de la République mais, en même temps, il faut l'aborder avec un minimum de confiance. Aujourd'hui, au sein de la Communauté Urbaine de Lille, un grand consensus se dégage autour du concept de « ville intense ».

Ville intense ne veut pas dire des barres d'appartements, comme à Shanghai ; nous en sommes loin.

Ville intense veut dire : regardez, votre foncier est rare, votre agriculture est nécessaire voire vitale, comment respecter cette équation ?

Et pour ce faire, il ne faut plus s'étendre de manière horizontale, avec des maisons de Stroumpfs, Il faut, au contraire, revisiter nos procédures mais non pas pour concevoir des immeubles concentrationnaires!

Quand on dit : revisiter la ville !

La ville se fait sur la ville. Quand on cherche des poches d'urbanisation dans le tissu urbain aujourd'hui et je pense que nous pouvons être unanimes à cette occasion : cela me semble quand même beaucoup plus intéressant que de « manger » des terrains agricoles même si, depuis 40 ans, ils sont inscrits dans les documents d'urbanisme.

Cela veut dire que l'on est en train de pérenniser des métiers, de maintenir une proximité des circuits courts de distribution.

On a donc un accès direct à la terre et donc aux producteurs.

On produit moins de CO2...

L'équation est quand même là, qu'on le veuille ou non, qu'on la dénomme ville intense ou ville qui se fait sur la ville !

In fine, en 10 ans de carrière de maire, je n'ai jamais vu la Communauté Urbaine m'imposer quoi que ce soit, jamais une seule fois !

Il y a un total respect de la parole, des élus de terrain et notamment des maires.

Bien sûr, nous avons des débats, des exigences... on parlera de Valorparc. Je me souviens avoir été très ferme avec la Vice-Présidente de l'époque, Martine AUBRY, sur les dossiers économiques en lui disant : Je ne veux pas de boîtes à chaussures à Valorparc, je veux un site dédié et j'y tiens ! Et nous y tenons toujours même si c'est compliqué et difficile dans le contexte économique actuel.

Voilà ; il y a un vrai débat et des échanges ; il n'y a pas imposition de la part de la Communauté Urbaine de Lille et les débats, que vous appeliez de vos vœux, Monsieur TELLIER, ont eu lieu et ont encore lieu : la Communauté Urbaine est devenue un lieu de débats –c'est quand même formidable– en s'ouvrant sur l'extérieur.

C'est ce que j'avais simplement envie de vous dire en tant que représentant de la Communauté Urbaine de Lille dans cette enceinte.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON -

Monsieur le Maire, vous m'avez ôté les mots de la bouche mais je vais « en remettre une couche ».

Par rapport à la préparation de ce PDU, par deux fois, nous avons eu la visite du Vice-Président, Eric QUIQUET, dans les communes. La venue d'un Vice-Président communautaire n'a pas non plus déplacé des foules.

Il s'agit d'une délibération qui a été prise par le Conseil de Communauté le 2 avril 2010. Il y a donc eu discussions au sein de la Communauté Urbaine avec les représentants des villes.

Suite à cette délibération, les 12 et 25 mai deux réunions ont été organisées qui étaient ouvertes à l'ensemble des conseils municipaux. Nous y étions mais je n'y ai pas vu grand monde.

Au travers de ces éléments, on ne peut donc pas dire qu'il n'y a pas communication.

Il faut revoir la définition de la ville intense et je vous y invite, Monsieur PLOUVIER.

Qu'est-ce que la ville intense ?

Ce ne sont pas seulement des maisons les unes sur les autres, des appartements... ce n'est pas que cela, la ville intense !

Je pense que vous faites appel uniquement à une partie de cette ville intense qu'est la densification. Ce concept peut faire appel à la densification dans certains secteurs mais non pas partout.

La ville intense, c'est aussi la ville qui se développe par rapport aux transports en commun, en mettant moins de temps pour aller sur la métropole.

Plutôt que de construire un peu n'importe où, n'est-ce pas plutôt à proximité des lignes à haut niveau de service qu'il faut construire en priorité ?

Je partage le point de vue de Monsieur TELLIER quand il évoquait un mot anglais que j'ai oublié ; c'est exactement la même chose que ce que l'on appelle le « mitage » des terrains aux alentours de notre métropole.

C'est bien ce qu'il faut éviter et c'est bien la définition de cette ville intense.

Monsieur TELLIER, vous avez effectivement soulevé la question d'un débat à Roncq. Je n'y étais pas trop favorable parce que j'estime que la surface d'une cabine téléphonique aurait été suffisante pour réunir les participants potentiels.

Par contre, comme l'a fait M. PLOUVIER, j'ai proposé de nous faire remonter les informations et nous nous sommes réunis le samedi matin pour en parler.

L'avis du Conseil municipal, encore qu'il ne soit pas obligatoire, est une deuxième étape.

Lors des enquêtes publiques, nous n'interdisons à personne d'aller déposer une contribution à La Bassée, si l'intéressé en a envie, ou de l'envoyer directement à la Communauté Urbaine de Lille.

Il y a eu un large débat sur le sujet et on ne peut pas dire aujourd'hui qu'il n'y a pas eu débat concernant ce PDU 2010-2020.

M. LE MAIRE -

Madame MARIAGE.

Mme MARIAGE –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour revenir sur le concept de la ville intense, en fait on ne parle pas tant de ville intense que de Plan de Déplacements Urbains. C'est vraiment la donne du développement durable qui prime également puisqu'on construit autour des axes de transports existants et on n'invente pas de nouveaux axes de transports pour aller vers de nouvelles zones d'habitat. C'est bien l'élément primordial.

M. PETILLON -

D'ailleurs la suite de ce PDU, on va la retrouver au travers du SCOT; ces dispositions qui, aujourd'hui, sont opposables, on va les retrouver dans le SCOT et dans les documents d'urbanisme.

A propos du giratoire à la sortie de la Poterie, je n'ai pas parlé de vue de l'esprit, j'ai dit que c'était ubuesque. L'objet du PDU n'est pas de faire des loupes ou des micro-études sur un carrefour mais bien de parler d'orientations générales.

M. LE MAIRE -

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant la présence des conseils municipaux au Conseil de Communauté, vous ne m'avez sans doute jamais vu mais il m'arrive d'y assister tout au fond de la salle et, lorsque je ne peux pas y aller, je suis alors les débats en direct sur mon ordinateur puisque la séance est filmée.

M. LE MAIRE -

Il ne s'agit pas des Conseils communautaires mais des grands débats.

M. PLOUVIER-

Je voudrais dire à Monsieur TELLIER, et vous ne m'en voudrez pas, que je suis parfois un peu fatigué par le fait que vous repreniez toujours les arguments des autres ; il vous arrive de briller par votre absence dans des réunions plénières. Aujourd'hui, vous arrivez, vous expliquez, vous considérez tout savoir... Ce n'est pas très honnête d'agir ainsi et ce n'est pas la première fois que vous le faites sur pas mal de sujets, Monsieur TELLIER.

Si vous voulez exposer vos idées, soyez bien présent et exposez-les; toutes les idées sont bonnes à prendre. Il ne faut toutefois pas rester « un potache adolescent » qui « pompe » continuellement sur la copie du voisin, même si vous êtes un universitaire distingué. Je tenais à le dire.

M. LE MAIRE -

Monsieur PLOUVIER, on peut développer des argumentaires mais je suis garant du respect de chacun.

Si vous étiez attaqué, injurié, insulté par quiconque, je vous défendrai ; vous pouvez compter sur moi.

M. PLOUVIER -

Je n'insulte pas...

M. LE MAIRE -

Utiliser le terme de « potache adolescent »... excusez-moi mais on peut se parler autrement. On reproche parfois à l'Assemblée nationale de recourir à des noms d'oiseaux parce que, là, ils sont parfois immatures... Alors dites-le autrement !

M. PLOUVIER -

L'idée est là quand même. Souvent, Monsieur TELLIER n'est pas présent, il travaille et je le comprends.

De mon côté, je suis un bon retraité et j'ai donc tout le temps d'être présent ; on est d'accord. Il m'arrive de manquer une réunion mais c'est très rare.

Je dis simplement qu'il faut avoir la grandeur d'âme de laisser la paternité des idées qui sont lancées à celui qui en a été l'initiateur. Monsieur TELLIER, c'est tout ce que je voulais vous dire et vous l'avez déjà fait dans d'autres circonstances ; on n'en parle plus.

Concernant ce concept de ville intense, je le dis comme je l'ai dit en réunion plénière, j'estime que pour cette grande opération « Actival 2 » qui va voir la construction des aspects économiques et culturels...

M. LE MAIRE -

Ce n'est pas le sujet, Monsieur PLOUVIER!

M. PLOUVIER -

Ceci pour dire que le concept de ville intense, c'est quand même très important parce qu'il en va de l'avenir très proche de notre Commune. J'ai bien dit en plénière et je le répète ce soir : c'est quelque chose de vraiment très important et j'estime que vous ne devez pas engager un tel chantier sans l'avis de notre population.

C'est tout ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE -

Attendez donc, nous n'engageons rien!

Si vous connaissez le projet, personnellement ce n'est pas mon cas. Aujourd'hui nous parlons de PDU et nous resterons sur le PDU.

Sans autre demande d'intervention, chacun a donc pu exprimer sa pensée et je vous en remercie.

1.05 - AMENAGEMENT DU QUARTIER DU BLANC-FOUR - Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) - Validation des études préalables - Demande de subvention auprès du Conseil général du Nord pour la réalisation des travaux - 1^{ère} phase - Jardin de la « Poterie »

Dans le cadre de la requalification du quartier du Blanc-Four, la commune a confié à l'agence Philippe THOMAS de Roubaix, les études préalables d'amélioration du Cadre de Vie, pour le parking communautaire, le square à aménager et le réaménagement des parvis et contour de l'église Saint-Roch, études finalisées au niveau d'un avant projet sommaire (A.P.S).

Des échanges ont été conclus positivement avec le Conseil Général du Nord pour la prise en compte de ces études préalables au titre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN), secteur « Amélioration du Cadre de Vie » pour :

- le jardin de la « poterie » (estimation de 263 220 € HT);
- les parvis et contour de l'église Saint-Roch (estimation de 311 740 € HT).

Dès l'instant où nous vous proposons de valider les intentions paysagères de cet avant projet sommaire, celles-ci pourront donner lieu à des subventionnements du Conseil Général du Nord, à raison de **35** % du montant HT des travaux entrepris et dans la limite de 600 000 € HT de dépenses subventionnables appréciées sur trois années « glissantes ».

S'agissant « du jardin de la Poterie », les études ont été poursuivies jusqu'au niveau PROJET, sous la maîtrise d'œuvre de l'agence Philippe THOMAS associée au BET STRATE de Villeneuve d'Ascq.

Il vous est proposé de solliciter à ce stade le subventionnement susvisé, sur la base de l'estimation PROJET (soit 254 363 \notin HT) auquel il y a lieu d'intégrer les honoraires de maîtrise d'œuvre (13 965 \notin HT), soit une subvention de 268 328 \notin HT \times 0.35 = **93 914,80** \notin HT.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 16 novembre 2010.

M. LE MAIRE -

Monsieur PETILLON, toujours à propos du Blanc-Four, nous vous écoutons.

M. PETILLON -

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'approuver les orientations prises pour la requalification du Blanc-Four et demander au Conseil général de subventionner ces aménagements dans le cadre du FDAN.

Nous avons rencontré le Vice-Président, M. KANNER, en février dernier avec qui nous avons fait le tour de la Ville sur tous les projets communaux. Il s'avère que, sur le Blanc-Four, le Conseil général est prêt à nous suivre sur la requalification de ce quartier, sur le Jardin de la Poterie et sur les aménagements des abords, du parvis et du contour de l'église.

Aujourd'hui, il nous faut envoyer la délibération donnant l'accord du Conseil municipal sur les orientations retenues et solliciter, simplement pour le square aujourd'hui puisque nous en sommes au DCE (dossier de consultation des entreprises), les subventions du Conseil général qui peuvent aller jusqu'à 35 % ; nous pouvons donc espérer une subvention à hauteur de 94.000 € HT.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur PETILLON.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.06 - POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE - Partenariat avec l'association « Service des familles » - Convention d'objectifs et de gestion - Période 2009/2011 - Avenant n° 1

Dans le prolongement de notre séance en date du 17 décembre 2008 au cours de laquelle nous avons validé une nouvelle contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) pour la période 2008/2011 au travers d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J), nous avons été appelés à débattre à nouveau le 22 décembre dernier (délibération n°22/12/2009/56) relativement à la conclusion d'une convention d'objectifs et de gestion avec l'association « Service des Familles » se rapportant à notre politique en direction de la petite enfance pour la période 2009/2011.

Les axes forts de ce nouveau conventionnement reposent sur le triptyque ci-après :

=> Optimisation du nombre de places d'accueil des jeunes enfants au moyen de structures désormais labellisées « multi-accueil » :

🕏 - crèche collective de 20 berceaux ;

- halte garderie de 24 berceaux ;

🕏 - crèche familiale de 32 berceaux.

=> Développement de l'éveil artistique des jeunes enfants au travers :

🥰 - d'activités d'arts plastiques ;

S - de la « bouillie musicale » ;

- de la lecture aux tout-petits...

=> Mise en œuvre d'un lieu de formation, d'écoute et d'orientation pour les parents et futurs parents (Relais d'Assistantes Maternelles ou R.A.M).

En corollaire, la convention fixe un cadre financier mieux défini à partir des objectifs ci-après :

- une capacité théorique d'accueil clairement définie tout en restant modulable ;
- un taux d'occupation minimum de 70 % à atteindre pour les 3 structures à échéance de 2011 ;
- des modalités de participation financière de notre commune directement inspirées du C.E.J susvisé et résultant du volume d'activités réelles...

Sur ce dernier point, la convention d'objectifs et de gestion qui nous lie avec l'association « Service des Familles » (article 4) est basée sur un mécanisme de participation prévisionnelle annuelle (subvention), issue de paramètres susceptibles d'évoluer dans l'année considérée. Il est prévu que cette participation prévisionnelle donne lieu à une régularisation au cours du 2ème trimestre de l'année suivante, en fonction du bilan d'activités produit par le « service des familles ».

Sans attendre ce premier bilan d'activités (année 2010), il est apparu utile lors de l'examen de notre dernier budget supplémentaire, de réajuster la participation prévisionnelle de l'année en cours, pour la ramener de $805.875 \notin \grave{a}$ $750.000 \notin$ et ce, eu égard au rythme d'activités des structures d'accueil de la petite enfance et de leur situation comptables \grave{a} la fin du $3^{\grave{e}me}$ trimestre écoulé.

En conséquence, nous vous proposons :

- de confirmer l'orientation budgétaire précitée, ce qui ne saurait remettre en cause le principe d'ajustement au cours du $2^{\rm éme}$ trimestre de l'année prochaine (à la hausse comme à la baisse).
- de renouveler la participation prévisionnelle pour 2011 à hauteur de celle de 2010 (750 000 €), celle-ci étant versée également par 1/10^{ème} mensuel dès Janvier prochain jusqu'au mois d'Octobre 2011 (75 000 €/mois).

L'avenant n°1 correspondant formalisera les présentes dispositions, en ajoutant que le reliquat 2010 de participation prévisionnelle d'un montant de 24 712,50 \in [750.000 \in - (9 x 80.587,50 \in)] sera versée dès le début du mois de décembre prochain.

Nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser le Maire à intervenir à la signature de ce premier avenant.

Pour ce qui a trait à ces versements, les crédits correspondants sont (2010) ou seront (2011) ouverts à la ligne 6574 des budgets concernés.

Lors de notre réunion de Juin 2011, nous vous proposerons un nouvel avenant portant attribution définitive de notre subvention 2010 résultant des différentes clés de répartition et des taux d'activités.

La commission plénière municipale a examiné cette question

lors de sa séance du 16 novembre 2010.

M. LE MAIRE -

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT -

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur le Maire.

Si vous n'avez ni remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.07 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) - Exercices 2011/2014

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 18, précise que ce débat s'établit sur la base d'un document synthétique.

Ce document - joint en annexe - pour la préparation du budget primitif 2011 est soumis au Conseil Municipal pour discussion.

Nombre de conseillers municipaux en exercice 33
Nombre de conseillers municipaux présents 25

Fait et discuté à Roncq en séance du 23 novembre 2010

M. LE MAIRE -

Nous allons entrer maintenant dans le débat d'orientations budgétaires. Je vous l'ai dit la dernière fois : nous étions, en 2010, dans une période de transition et de réflexion qui devait nous permettre d'affiner les moyens et les actions à mettre en œuvre pour traduire au mieux le programme municipal pour lequel nous avons été élus.

Nous sommes aujourd'hui au terme de cette réflexion et je dois dire que je suis plutôt heureux d'avoir choisi cette démarche, ce choix de la prospective pluriannuelle. C'est original quand même puisqu'on a balayé sur plusieurs années, sans pour autant entrer dans le détail de chaque opération... Pour Actival, aujourd'hui on n'en connaît pas tous les tenants et aboutissants, si ce n'est qu'un certain nombre d'intentions.

En tous les cas, cette démarche nous a permis de revisiter nos méthodes de travail, de hiérarchiser les priorités d'investissement et de poser les jalons financiers pour les quatre années qui viennent. Donc, à chaque fois, une méthode d'évaluation qui est tout à fait bénéfique et que nous devons constamment mettre en œuvre.

Cette démarche est volontaire, responsable et durable, même si elle est contrainte par un certain nombre de facteurs, que nous ne maîtrisons pas complètement... La crise économique est encore bien présente ; il y a la nécessité pour l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées dans cet Etat d'inscrire l'action publique dans une démarche globale d'assainissement des finances publiques, au travers notamment de la résorption des déficits publics.

Et quand il faut résorber les déficits publics de l'Etat, les collectivités publiques comme les nôtres doivent participer à l'effort de guerre naturellement.

Enfin il y a la réforme territoriale, que j'évoquais tout à l'heure et qui est en cours, même si les objectifs initiaux ont évolué. Elle nous oriente quand même (on le sait, c'est la tendance lourde) vers une carte des intercommunalités aux compétences élargies, certes clarifiées (nous souhaitions tous cette clarification des compétences des collectivités) même si celle-ci prévoit un étalement progressif de la mise en œuvre puisqu'on parle d'une échéance 2015.

Enfin cette grande réforme de la taxe professionnelle, qui a été engagée en 2010, se traduira en 2011 par le démarrage de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et sur la contribution foncière des entreprises qui est une redistribution totale de la fiscalité directe locale en direction du Département et du bloc communal (intercommunalités et communes).

On voit donc bien que nous allons devoir établir un budget, des budgets, dans un contexte juridique et financier qui est en mouvement, qui bouge en profondeur, avec une maîtrise des dépenses publiques et un meilleur contrôle de l'action publique par les citoyens et les contribuables qui devient de plus en plus nécessaire.

Pour tout dire et j'avais abordé tout à l'heure cette nécessité et cette aune qui va en quelque sorte être notre élément validant l'ensemble de nos politiques ; c'est l'efficience de l'action publique qui passe prioritairement par une maîtrise de nos dépenses sous la contrainte des recettes provenant

de l'Etat ou issues de l'activité économique puisqu'il y a cette fameuse péréquation de la nouvelle taxe professionnelle.

Plus localement, il nous faut un contrat fiscal avec les Roncquois qui est la base de confiance et qui peut, à travers cette volonté de ne pas augmenter les impôts, du moins la part communale des impôts locaux directs, nous apparenter à un coureur de fond qui s'impose volontairement un handicap, qui l'oblige à améliorer inévitablement ses performances. Je veux ici parler très concrètement de la taxe d'habitation et des taxes foncières, bâti et non bâti, dont les taux communaux sont globalement restés inchangés depuis 2000.

Ceux qui voudraient créer le trouble mais je ne pense pas qu'il y en ait autour de la table, à partir de la redistribution fiscale de 2002, année de mise en œuvre de la taxe professionnelle unique communautaire, je les invite à se reporter à leurs feuilles d'impositions correspondantes comme je l'ai fait personnellement ces dernières heures. Ils pourront vérifier qu'à partir de 2002, la part Intercommunalité, en fait la part LMCU, a été agrégée à la part communale et ce, tant pour la taxe d'habitation que pour la taxe foncier bâti. Les tableaux synthétiques projetés à l'instant vous démontrent, s'il en était besoin, le strict respect de ce contrat fiscal depuis plus de 10 ans !

Il faut quand même le dire. Quand on regarde l'environnement immédiat, ce n'est quand même pas le cas.

Au-delà des taux communaux, le dernier levier fiscal porte sur la matière fiscale, autrement dit sur les bases que constitue quasi exclusivement l'ensemble des immeubles bâtis sur notre territoire. La question, ici un peu dévoilée, est celle de la vision à long terme de notre ville de Roncq. Mais on ne peut pas avoir une vision de la ville limitée à ses propres frontières ; cela n'a plus de sens aujourd'hui.

Quelle est donc notre vision de la ville dans un environnement beaucoup plus large, au moins la métropole lilloise si ce n'est l'Eurométropole ou l'Aire métropolitaine de Lens à Courtrai et ses 3 millions d'habitants, et qui fait de nous une grande Eurométropole?

La question est finalement assez simple : sommes-nous partisans d'une ville statique ou, au contraire, d'une ville dynamique pour elle-même et pour la métropole ?

Autour de la table, la grande majorité d'entre nous est attachée, depuis très longtemps, à ce principe d'une ville moderne, d'une ville équilibrée. Il n'est pas question de perdre ces valeurs ; nous n'en sommes pas là, ce n'est pas une perte des repères historiques, ce n'est pas une perte des valeurs, ce n'est pas de la nostalgie... C'est, au contraire, une foi dans ce mouvement qui

permet le renouvellement des familles mais qui, surtout, permet le renouvellement économique. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes une ville économique.

Quand on parle de logements, au cours du précédent mandat : 600 logements ont été construits et je souviens que, parfois, on poussait des cris d'orfraie... *Mon Dieu, mon Dieu, il y a des barres partout* ; c'était le fait de gens qui voulaient alimenter le courant de la contestation populaire et qui disaient encore : *cela se construit de partout, on ne reconnaît plus la ville !*

In fine, la traduction démographique a été « peanuts » puisque nous sommes encore en dessous de 13.000 habitants ; elle n'a donc eu aucun impact. Et si nous voulons être une ville « maison de retraite » il faut me le dire.

Mais si nous voulons être une ville accueillant tous types de populations, il faut être dynamique et volontaire.

Roncq, c'est aussi une ville économique.

Personnellement, j'aime citer ce chiffre qui est illustratif de ce dynamisme et nous devons être redevables à l'ensemble des acteurs politiques qui, dans les années 70-90, ont permis ce renouvellement, ont permis le CIT, ont permis les parcs d'activités, ont permis les zones économiques... 6000 emplois sur Roncq !

Je ne vous donnerai pas les chiffres des autres villes, vous les découvrirez vous-mêmes.

C'est un ratio d'emploi de 45 % contre 23 % chez nos voisins.

Quand on crée de l'emploi, quand on crée un tissu économique, quand on crée une strate économique vivante, vivace, on peut être assuré de l'avenir.

Personnellement, je souhaite que Valorparc puisse prolonger tout ce qui a été entrepris et réalisé depuis une vingtaine voire une trentaine d'années pour faire en sorte, justement, qu'après Actival il y ait de l'emploi, qu'après Motte Bossut, qu'après Bonduel, il y ait encore de l'emploi à Roncq et je suis fier de pouvoir réinvestir une friche industrielle, comme Actival, pour une autre démarche dans un esprit durable ; j'en suis très fier et nous pouvons en être très fiers.

Bien entendu, il faut rendre hommage à nos prédécesseurs!

Pour revenir au logement, il faut préparer (c'est ce que nous faisons) un programme d'ensemble de reconquête de la ville sur elle-même, en n'oubliant pas qu'un PLU existe qui donne un certain nombre d'indications qu'il faut toutes explorer sans rien laisser en dehors.

Toutes les formules qui seront mises en œuvre sont inventives, accessibles, économes en énergie, diversifiées en fonction des ressources, des familles, des âges parce que nous devons préparer les nouvelles générations. Mais nous devons aussi nous préoccuper du grand âge. Je

veux alors rebondir sur la proposition du Président de la République, dans le cadre de la Loi Fillon 2, quand il dit : *plan grande dépendance...* banco mais je dis que Roncq a des besoins.

Quand je vois comment, avec des bouts de ficelle, on maintient la maison de retraite à bout de bras, avec des personnes en situation de grande dépendance, qui y entrent à 86 ans et qui y restent en moyenne dix-huit mois... il faut des maisons de retraite quand même beaucoup plus humaines!

Un vent d'humanisation a soufflé dans les années 80.

Aujourd'hui, il faut humaniser –c'est impératif— la maison de retraite de Roncq parce que nous devons offrir à nos concitoyens des modes de résidence diversifiés et collectifs et parce que les gens portent leurs malades à bout de bras. Il faut donc trouver des solutions d'accueil collectif; le maintien à domicile ne peut pas être la seule solution que nous ayons à proposer.

Enfin, le dernier rapport de la CRC nous a donné l'occasion, comme nous le pressentions depuis la fin du mandat dernier, de poser les fondamentaux de notre politique financière et budgétaire. Nous avons mis à profit toute cette année, dans toute la transparence nécessaire, pour inclure une tendance qui part de 2010 et qui va vers 2014 et que notre collègue, Patrick BOSSUT, présentera tout à l'heure.

Ainsi donc, au-delà des contraintes pesantes qui sont bien présentes, comment faire mieux avec moins ?

Il n'est pas question, ici, de comparer telle ou telle politique; toutes les politiques sont utiles quand on parle culture, qui plus est quand on est dans un milieu économique défavorisé... Il ne faut pas lâcher, il ne faut pas abandonner mais il faut faire autrement voire mieux avec moins d'argent. C'est l'équation à laquelle nous sommes confrontés et que nous devons avoir dans notre viseur; c'est l'objectif performanciel que nous devrons atteindre.

Je pense que M. BOSSUT et toute son équipe ont des objectifs raisonnables et déterminants visant à sauvegarder dans le temps des marges de manœuvre... Tout à l'heure, on a évoqué les grands débats qui vont engager l'avenir ; il ne s'agit pas d'assécher les finances mais de proposer et de présenter à la prochaine équipe municipale, qui nous succédera en 2014, les moyens de fonctionner comme nous avons donné les moyens de fonctionner en 2008.

J'ai donc demandé à Patrick BOSSUT de restaurer notre autofinancement net, c'est-à-dire notre épargne réelle, à un niveau supportable (il ne faut pas se tirer une balle dans le pied) mais substantiel.

Dès lors, le DOB tel qu'il vous est proposé ce soir traduit bien évidemment cet objectif mais surtout donne les pistes de redéploiement de crédits sans que celles-ci soient inscrites dans le marbre... J'aime tout sauf l'orthodoxie. Il ne faut donc jamais dire que c'est une bonne chose ; il faut la faire, l'expérimenter, l'évaluer... Si ce n'est pas bon, on dégage mais par contre il faut, chaque fois, se remettre en cause. On ne peut pas être conservateur, le mauvais conservatisme c'est la pire des choses. Il faut, au contraire, inventer, réinventer parce que les temps nous y invitent.

Le cap est ainsi fixé et selon l'évolution des choses, il faudra régler la voilure en conséquence.

Le deuxième postulat fixé intéresse notre politique d'investissement.

A l'autofinancement annuel seront affectés les investissements récurrents, ceux dont nous avons besoin pour fonctionner, ceux qui s'inscrivent normalement dans une logique de gros entretien de nos bâtiments municipaux, de leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de renouvellement des équipements et matériels, de valorisation de nos espaces verts et des paysages. Leur volume sera doublement corrigé en fonction de l'éligibilité de ces investissements à travers les Fonds Européens (il faut en chercher là où on peut encore en trouver), le Conseil général du Nord à travers le FDAN. C'est ce que nous avons fait tout à l'heure.

Autrement dit, ces investissements récurrents sont directement tributaires de notre capacité à faire des efforts sur la gestion des services municipaux et nous y sommes naturellement tous engagés, et pour ces derniers, de leur capacité à décrocher tous les subventionnements possibles.

J'ai demandé à chaque adjoint, à chaque élu délégué concerné ainsi qu'aux techniciens, de concentrer leur énergie sur les aménagements du quartier du Blanc-Four parce qu'il faut terminer les opérations qui sont engagées. Aujourd'hui, on a un Centre Bourg qui est ouvert, accessible, accueillant, qui nous a permis d'initier le tissu économique. On doit gagner cette bataille du Blanc-Four avant d'en engager d'autres.

Après l'aménagement du parking de la Poterie et de la rue des Chalets, nous réaliserons en 2011 le jardin public et plus tard, à l'échéance du milieu de l'année 2013, nous avons l'ambition de livrer la Maison de Quartier (ce ne sont pas des fantasmes mais des projets réels) et le Multi-Accueil de la petite enfance (ce n'est pas non plus du fantasme) en partenariat avec l'association du Service des familles.

Enfin et je vais demander à Monsieur PLOUVIER (je suis sûr qu'il est intelligent mais qu'il aime bien titiller les gens) qu'il ne se fasse pas le barde du grand chambardement.

Vous savez comment se terminent les bardes, à la fin des BD Astérix ; je ne voudrais pas que vous subissiez ce sort, Monsieur PLOUVIER.

Ne fantasmons donc pas!

L'opération « Actival 2 » quelle formidable reconquête d'abord d'une friche industrielle, que nous allons maintenir. J'ai demandé à Mme BUCHET de travailler sur la mémoire de ce lieu et il y en a encore qui sont contents de voir que ce lieu sera pérennisé parce qu'il aurait pu très bien être détruit. Des accords de principe sont déjà noués avec la Communauté Urbaine de Lille de façon à ce que nous puissions nous rendre maîtres de ce site : 1 hectare idéalement situé, on est à proximité de l'Espace naturel de la Vallée, on est en bordure de la route départementale (lieu de passage de la future LIANE, donc ligne de bus à haut niveau de service), on est dans l'axe d'un carrefour et, enfin, on est au milieu du Blanc-Four et du Centre-Bourg.

Cela existe encore!

Hier, j'ai dit aux associations musicales, notamment à l'Harmonie du Blanc-Four et à la Philharmonie ; vous pourrez jouer puisqu'il n'y aura pas de problème, vous serez à Actival. Pour la Jeanne d'Arc, le problème est moindre.

C'est un lieu qui rassemble notre territoire, qui réconcilie notre territoire, qui a été fait de ses paroisses historiquement : Blanc-Four et Centre.

En plus, il est à côté d'une activité économique ; quel beau symbole que de montrer, finalement, que la convivialité, le réseau social peuvent intégrer un lieu à côté d'un bâtiment qui demeure à vocation économique et artisanale. C'est le centre Actival 1!

Que sait-on?

Thibault TELLIER travaille depuis deux ans sur ce projet de mise en réseau de la lecture publique avec Tourcoing. Que n'a-t-on pas entendu à ce propos! Ne nourrissons pas les fantasmes.

Que s'agit-il de faire dans cette mise en réseau ?

- 1. se mettre en réseau... c'est intelligent parce que si l'on reste seul, on est plus bête. Donc mise en réseau = intelligence.
- 2. bénéficier des outils de travail d'une plus grande ville. Aujourd'hui, on n'a pas de DVD, ni tous les supports importants pour la jeunesse parce que nous n'aurons pas les moyens de les avoir. Et au-delà de Tourcoing, c'est la métropole. On est engagé dans un véritable plan de réflexion à la fois numérique mais aussi sur la lecture publique pour mettre tous ces outils en réseau. C'est cela la ville du 21^{ème} siècle ; la ville intense, ce n'est rien d'autre. La ville intense, c'est la ville du réseau.

Qu'y a-t-il à côté de cela?

Vous le savez, on a le petit cinéma. Pour moi, c'est un miracle, grâce aux bénévoles, de pouvoir maintenir un cinéma alors que tout l'environnement est défavorable. Mais ce cinéma ne peut pas rester rue Henri-Barbusse où il n'est pas vu, où il n'est pas lisible, dans un bâtiment plutôt vétuste. Il va passer au numérique et on en est fier.

Je siège à la Commission culture des maires de France, je peux voir qu'il existe peu de grandes salles, y compris le Fresnoy, aujourd'hui à être passées au numérique. Roncq le sera peut-être avant tout le monde et ce numérique pourra passer sur Actival qui sera un lieu de brassage... On passera de la salle de cinéma à une cafétéria, on ira emprunter un livre ou un DVD en sortant du cinéma... Voilà les vraies mixités culturelles qui sont permises par un lieu type loft industriel.

Enfin (Monsieur PLOUVIER, vous ne pourrez pas être contre comme tous ceux présents autour de la table) on a un besoin d'expression des grandes manifestations. Aujourd'hui on ne peut en accueillir mais on « fait avec » ; on s'adapte. Quand on organise la SSI et que 1000 personnes y passent dans la journée, la salle Catry convient sans problème sauf que, si l'on veut être un peu plus ambitieux, il faut avoir ce type de lieu, mais pas un temple à la culture figé.

J'ai porté un tel dossier il y a 15 ans mais, depuis, la vie a changé et ce dossier d'il y a 15 ans n'est plus valide. On le voit bien autour de nous, les pratiques collectives se font différemment. Il faut aller voir ce qui se passe ailleurs et ce type de plateau, où tout est possible, sans que les choses soient figées, est aujourd'hui adapté aux circonstances. Et les associations avec lesquelles je discutais hier encore en sont pleinement conscientes et sont très favorables à ce type d'organisation.

Voilà le projet Actival.

Nous avons effectivement quelques idées, quelques principes d'intention mais, dans le même temps, rien n'est figé.

Lorsqu'on évoque une grande étude d'urbanisation pour tenter d'élargir la focale, pour autant le projet n'est pas figé ; je ne le connais pas. Ne commencez pas à parler de terrain de foot ou autre structure puisque nous n'en savons rien, je n'en sais rien!

Qu'y a-t-il dans mon contrat municipal, Monsieur PLOUVIER?

Simplement le fait que les salles de tennis, tennis de table, sont mal situées et tout le monde en est d'accord : elles ne sont pas accessibles et, de plus, dangereuses d'accès sur la rue de Lille... Nous avons donc proposé de créer un village sportif à proximité du CTM puisque nous avons du foncier.

En général, une salle de sport, ce n'est pas très beau. L'implanter dans un endroit un peu reculé, sans visibilité mais accessible au public, c'est quand même plus intéressant.

Et recréer de la ville à des endroits qui sont stratégiques... Nous n'aurions pas pu accueillir la résidence Schuman qui est un beau projet; ces populations nouvelles vont dans nos écoles, s'alimentent dans nos commerces (c'est quand même important) et font de Roncq une ville dynamique.

Je dis simplement : dans cette fin de mandat, étudions toutes les possibilités !

Il y a peut-être des coups qui partiront parce que vous ne découvrez pas le projet puisqu'il date déjà du mandat de Jean-Albert BRICOUT : on avait zoomé sur la Maison des associations et sur le site Coubronne. Ce n'est donc pas nouveau. On en parle publiquement depuis des années ; j'étais alors Adjoint et, à l'époque, nous avions dit qu'un site était tout à fait idéal.

Excusez-moi ; je dérive quelque peu du DOB mais, pour autant, c'est une discussion importante qu'il faut avoir.

Sur ce site, nous réfléchirons et nous positionnerons ce qui sera le meilleur pour la Ville, dans le respect du contrat municipal qui a été passé et, également, pour préparer la réflexion des équipes municipales successives. Faire de la politique, c'est prévoir ; ce n'est pas s'asseoir et réaliser son programme, c'est réaliser son programme et c'est prévoir !

Voilà donc ce qui se passera sur l'opération Actival 2 qui va s'inscrire dans une logique de valorisation de notre patrimoine municipal (je reviens au DOB) et de substitution d'immeubles municipaux. Il ne s'agit pas de brader les « bijoux de la couronne » ; il s'agit de rendre efficaces les sites municipaux.

Quand on dit que les salles polyvalentes et Alphonse-Loeul ne correspondent plus à une ville du $21^{\text{ème}}$ siècle, c'est la simple réalité... il n'y a pas de places de parking, c'est étriqué, ce n'est pas placé au bon endroit. Il faut donc resituer dans une ville qui a évolué par rapport à 1950... c'était bien à cette époque, ça ne l'est plus en 2010. Il faut donc redonner des outils dans une nouvelle localisation et, quand on organise des rassemblements de grands publics, il faut pouvoir les accueillir dans des lieux qui ne gêneront pas les voisins. Vous le savez aussi, en 2010 on est beaucoup plus soucieux de l'environnement sonore qu'en 1950... je me souviens encore. Quand on était petit et qu'on allait à la Chorale du centre, en arrivant à 8 h 30 place du Centre-Bourg, la Jeanne d'Arc répétait. Aujourd'hui une telle situation serait inconcevable, les gens ne l'accepteraient plus. C'est ainsi et il faut donc avoir une localisation qui permette ce type de pratique culturelle.

Par ailleurs et Thibault TELLIER en parlera mieux que moi (il fait un très bon travail en la matière et je l'en félicite), la relocalisation de la bibliothèque rendra le projet éligible au subventionnement de la DRAC.

Enfin, les emprunts nouveaux, pour la période 2011/2014, sont exclusifs à ce type d'opération. L'emprunt sera naturellement affecté au grand projet Actival 2 qui est une opportunité. Je n'aurais pas pu vous en parler, lors de la campagne, puisqu'alors il devait être voué à l'économique qui, étant donné la crise passée, n'a pas pu se réaliser.

Saisissons donc les opportunités sans attendre les prochaines élections, en regardant les trains passer et sans faire quelque chose.

Les charges de gestion afférentes seront contenues dès l'instant où d'autres sites municipaux seront cédés et ce sera le cas pour un ensemble de bâtiments, pour lesquels Michel PETILLON fera des propositions.

Voilà, mes chers collègues, notre feuille de route pour les années à venir ; elle s'inscrit dans le court, moyen et long terme.

On ne peut être ni frileux, ni morose. On doit être enthousiaste, dynamique, on doit être sur des projets multiples, sur des projets raisonnés tout en sauvegardant notre identité, bien entendu, et notre singularité.

Voilà ce que je vous propose en espérant vous avoir transmis ma foi dans les projets municipaux que nous développerons ensemble et, avant de passer le relais à Patrick BOSSUT qui vous livrera le volet plus technique de notre débat de ce soir, je voudrais saluer et remercier l'ensemble des élus qui ont pris part aux réflexions de ces derniers mois et qui nous ont permis de cadrer politiquement, financièrement et, surtout, les équipes techniques municipales qui, sous la conduite de Bruno DUBOIS, épaulées par Catherine SERAFINI qui a fait le baptême du feu en élaborant son premier budget, donnent le meilleur d'elles-mêmes pour nous aider à baliser le chemin et préparer un avenir serein.

J'ai été un peu long et je m'en excuse, c'est le moment du DOB qui le veut et je passe la parole à Patrick BOSSUT pour la partie technique.

M. BOSSUT -

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de votre propos introductif relatif à ce DOB intéressant la période 2011 à 2014 et, plus encore, je vous remercie de la confiance que vous m'accordez pour la construction de cet outil de prospective financière à partir du cadre politique que vous venez d'exposer avec clarté, force et détermination.

En préambule de mon propos, je veux souligner moi aussi le caractère singulier de la démarche entreprise au cours de cette année 2010 (comme cela avait été fait en 2003), qui débouche sur une planification pluriannuelle chiffrée tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et ce, dans la plus totale transparence.

Je ne peux affirmer que nous sommes pionniers dans cette façon de faire mais, en toute hypothèse, je crois pouvoir dire que l'affichage d'orientations budgétaires de fonctionnement montre notre détermination dans les efforts, les adaptations et les réformes à poursuivre dans les années à venir. Je retiens d'ailleurs la position de M. Eric ZAJDA qui, pour le groupe « Roncq avec vous », a exprimé par courriel, sa satisfaction sur la clarté de la démarche entreprise et je le remercie pour sa participation constructive.

J'en profite également pour rappeler que la présente démarche est préalable au budget et qu'elle ne doit pas être confondue avec celui-ci. En effet, le budget fera l'objet d'un détail et d'un examen par chapitre ; aujourd'hui, nous travaillons sur les grandes orientations politiques.

Dès lors j'exposerai les grandes masses ou enveloppes prévues pour le fonctionnement des services publics municipaux et les projets d'investissement pour le prochain budget 2011, qui sera présenté à notre assemblée le 21 décembre.

J'ai, en outre, la faiblesse de penser qu'il s'agit d'un courage politique de la part du Maire et de son équipe municipale, qui prend ses responsabilités et qui intègre son action dans celle plus globale des acteurs publics et en particulier de l'Etat. En tant que conseiller municipal délégué aux finances et avec notamment le concours de Thierry BUCQUOYE, délégué à la prospective et à l'évaluation, je m'efforcerai tout au long de cette deuxième moitié de mandat municipal, de maintenir le cap fixé, toujours dans le dialogue mais aussi avec toute la détermination qui garantit d'atteindre au plus près les objectifs que vous nous avez assignés, Monsieur le Maire.

Je vous propose maintenant d'aborder la chair de ce dossier en vous livrant quelques références chiffrées, de sorte que chacune et chacun d'entre nous puissent apprécier, à sa juste portée, les ambitions et les capacités financières bien réelles de notre commune pour la période 2011 à 2014.

A partir de l'objectif qui nous a été fixé par le Maire visant à rétablir un autofinancement net à hauteur de 1,5 M€ dès 2013 ce qui représente (il faut le savoir) 10 % de nos recettes de fonctionnement alors que, pour la moyenne des communes de notre strate, il ne représente que 6 %, nous avons exprimé ce DOB en Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement pour la période 2011/2014 en agissant à la marge sur les recettes et, plus substantiellement, sur les dépenses.

Les produits de gestion estimés en 2010 à 15,752 M€ passent à 16,2 M€ en 2014, ce qui représente moins de 1 % de variation annuelle de recettes.

Au cours de cette période, nous engrangerons l'assiette fiscale des dernières opérations immobilières en cours (rue du 8 mai, site Hasebrouck et rue du Moulin) mais sans que celle-ci soit substantielle dès l'instant où tout logement supplémentaire se traduit en moyenne par un apport par habitation de 1.000 €/an cumulés en taxe foncière et taxe d'habitation.

Pour ce qui est des dotations perçues de l'Etat, la DGF est maintenue au mieux en 2011 à son niveau actuel, 2012. 2013... 2014... etc. Ce qui veut dire que 1 € en 2012 = 1 € en 2014. Nous sommes donc entrés dans une phase de gel des dotations de l'Etat, celui-ci ne compensant plus le taux prévisionnel d'inflation.

Pour ce qui est des autres concours financiers, issus notamment de la CAF et du Conseil Général, ceux-ci sont désormais plafonnés (Contrat Enfance Jeunesse) ou abandonnés (Centres de Loisirs). Il s'agit là d'un repositionnement des différentes institutions sur leur cœur d'activités dans une ère de rareté de la ressource financière.

Enfin pour ce qui est du produit des services du Domaine, ceux-ci enregistrent déjà en 2010 la refondation du socle de nos tarifications municipales à partir du quotient familial de la CAF. Les ajustements restant à opérer sont à la marge, les principaux ayant déjà été mis en œuvre.

Dès l'instant où les marges de manœuvre sont quasi inexistantes en recettes pour les raisons développées –contrat fiscal de ne pas augmenter les taux communaux— vous avez pu apprécier au niveau des tableaux, qui vous ont été présentés, que les taux d'imposition depuis 2002 n'ont pas été majorés, hormis la base des valeurs locatives fixées par la Loi de finances de l'Etat chaque année, ce qui représente une augmentation moyenne de 1,5 à 1,75 % bien en-deçà de l'inflation. Les ajustements qui restent à opérer sont donc à la marge et, comme je le disais, les principaux ont été mis en œuvre.

D'un montant prévisionnel de 14,6 M€ en 2010, les frais de gestion seront ramenés à horizon 2014 à 13,7 M€, ce qui les replace à leur niveau de 2009. Autrement dit les frais de gestion reviennent dans la quotité médiane de la période 2008/2010, qui traduit un repli de 1 à 1,5 % par an en moyenne.

C'est vrai pour les charges de personnel puisque celles-ci seront ramenées de 7,5 M€ en 2010 à 7 M€ en 2014, soit à peu près l'équivalent de leur niveau de 2009. Pour atteindre cet objectif, nous examinerons au cas par cas l'absolue nécessité de remplacer les personnels partant à la retraite, la nécessité de reconduire la formule des « jobs d'été » et la possibilité de porter directement sur le budget municipal le risque décès des agents en activité (capital décès couvert par une assurance) et non plus par le biais d'une souscription d'assurance extérieure mais sans pour autant ignorer la contrepartie collective en direction du personnel.

Sur ce dernier point nous envisageons la possibilité de développer progressivement l'action sociale visant à participer financièrement à la couverture du risque soins et maladie (mutuelles).

Pour ce qui est des subventions aux organismes publics et privés, comme l'a déjà souligné Monsieur le Maire dans son propos, la Chambre Régionale des Comptes a mis en évidence la singularité roncquoise; on en a déjà débattu dans les précédents conseils municipaux, notamment lors de l'examen du rapport de la CRC. Il nous faudra donc y regarder de plus près notamment pour ce qui est du CCAS, de la Caisse des Ecoles et de l'association du Service des Familles. Pour ces trois structures, nous avons d'ores et déjà pris le parti d'un maintien de nos participations financières à hauteur de 2010 pour chacune des trois années qui viennent.

La dernière variable à prendre en compte résulte bien évidemment de notre politique de recours à l'emprunt pour financer nos investissements. Je ne reviendrai pas sur les orientations arrêtées dans ce domaine et largement développées par Monsieur le Maire, la traduction chiffrée de celles-ci limite l'emprunt supplémentaire 2011/2014 qui se rattachera directement au projet Actival 2 à environ 1,7 M€.

Alors que notre stock de dettes était de l'ordre de 5 M€ au 1^{er} janvier 2010, nous avons à tenir compte de l'emprunt de 2 M€ reporté de 2009 et partiellement en 2010 et en 2011 pour le solde. L'annuité de dette réduite à 180.000 € en 2008 a enregistré une hausse sensible à partir de 2009 avec une quotité de 500.000 € par an (à l'époque elle avait été affectée notamment au groupe scolaire Brel/Picasso) pour atteindre près de 900.000 € en 2014.

On voit donc bien le poids de la dette dans ce budget ; c'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire l'a réservée pour les opérations d'exception, notamment Actival 2. Cela dit, au terme du mandat en cours, notre stock de dettes restera tout à fait mesuré puisqu'il sera de l'ordre de 515 € par habitant et par an contre plus de 1.000 € par habitant en moyenne nationale pour les communes comparables à la nôtre.

Par la maîtrise des dépenses de gestion et un recours limité à l'emprunt, nous espérons atteindre le niveau d'autofinancement fixé et je crois possible de faire mieux encore. Non pas que nous misions sur d'hypothétiques recettes ni que nous misions sur davantage de contraintes pesant sur nos services auxquels nous demandons déjà beaucoup, mais plus simplement par le « jeu » du décalage entre les prévisions budgétaires et les réalisations effectives ressortant des comptes administratifs. L'occasion m'est ici donnée de relativiser la faiblesse apparente et surprenante de l'autofinancement 2010. S'agissant d'un prévisionnel, puisque l'exercice n'est pas encore clôturé, celui-ci est exclusivement alimenté par les dotations aux amortissements. Dès lors cet autofinancement prévisionnel sera abondé de l'excèdent réel au 31 décembre 2010, il avoisinera à la clôture de l'exercice un excédent d'environ 700.000 € et on peut escompter un excèdent réel de clôture de 1,2 M€.

Il faut savoir qu'en 2010, avant le vote du budget supplémentaire, l'autofinancement net avoisinait à peu près le niveau indiqué dans la prévision budgétaire de l'exercice. En outre, grâce au budget supplémentaire, on a pu réduire de 500.000 € l'emprunt qui avait été souscrit et présenté au budget 2010. On se retrouve donc dans une situation comparable à celle de l'année 2009.

Je voudrais rassurer Monsieur PLOUVIER pour qu'il ne s'affole pas : dans la gestion de l'excédent communal, on retrouvera ces différents éléments lors de l'examen du compte administratif au printemps prochain.

Nous aurons donc à constater la même tendance dans les années à venir mais, sans doute, avec une moindre ampleur jusqu'à 2014.

Pour ce qui est de la programmation des travaux et équipements rattachés à la section d'investissement, celle-ci fait apparaître dans les tableaux qui vous ont été transmis, un total net de subventions de plus de 11,5 M€. Par conséquent, si nous décrochions des subventions complémentaires à ces investissements, nous pourrons ainsi les abonder.

A ces 11,5 M€, il faut ajouter 2 M€ de reports de 2010, pour des travaux qui ont été engagés ou non et qu'il faut reporter sur l'année 2011. C'est dire le défi qui est devant nous et nos personnels municipaux pour traduire physiquement et matériellement plus de 14 M€ de crédits et autorisations de programme essentiellement sur la période triennale 2011/2013.

L'ambition est surtout exprimée au travers de deux opérations spécialement citées par Monsieur le Maire à l'instant, je veux parler de l'achèvement des aménagements du quartier du Blanc-Four, ce qui représente plus de 2 M€, et le lancement de l'opération de la 3^{ème} centralité au travers du projet Actival 2, pour plus de 5 M€.

En dehors de l'opération Actival 2, les investissements récurrents sont répartis entre 2011 et 2014 à partir d'un autofinancement cumulé au cours de la même période pour un total de plus de 6 M€ ; à savoir que ces investissements récurrents ne feront pas appel à emprunt mais uniquement à l'autofinancement.

Ce qui permet d'investir en moyenne un peu plus de 1,5 M€ (net de subventions) par an.

Pour ce qui est du quartier du Blanc-Four précité, nous entreprendrons les aménagements ciaprès : square de la Poterie, Maison de quartier et multi-accueil pour la petite enfance.

Une attention particulière est portée sur ce qui a trait à l'eau et à l'arbre dans la ville, cette opération étant subventionnée à hauteur de 35 % par le FDAN.

Des enveloppes, respectivement de 400.000 € et 220.000 €, sont prévues pour les travaux dans les écoles et les installations sportives. Le contenu précis reste à déterminer dans le cadre des prochains budgets primitifs, notamment dans le cadre du budget qui sera voté le 21 décembre. Une enveloppe de 1,2 M€ est prévue pour les renouvellements de matériels et équipements (services techniques, matériels et mobiliers de bureau, véhicules et informatique).

Concernant spécifiquement l'informatique, les crédits ouverts correspondent à la mise en œuvre financière d'un Schéma directeur qui a été arrêté en 2009 et qui vous a été présenté.

Un crédit de 200.000 € est prévu au CTM pour faire face à l'hypothèse d'une relocalisation du dojo ainsi que de l'aménagement de notre service des archives pour l'accueil du public. Pour cette dernière problématique, une enveloppe provisionnelle est d'ores et déjà prévue à hauteur de 250.000 € pour faire face, à horizon 2012/2013, aux travaux qui seront décidés au cours des six prochains mois à l'annexe mairie. Nous aurons à prendre en compte les conditions d'accessibilité (comme nous le faisons à chaque réhabilitation de bâtiment municipal) aux étages de ce bâtiment.

Enfin, une enveloppe de 210.000 € est prévue pour les rénovations de façades et commerces et traduit par-là même nos engagements forts dans le cadre du FISAC.

Voilà, Monsieur le Maire et chers collègues, ce que j'ai cru utile de livrer dans le cadre de ce DOB. Certes contraintes, pour autant ces orientations budgétaires nous permettent de remplir notre contrat municipal vis-à-vis de l'ensemble de la population roncquoise et, surtout, de mettre en perspective des actions politiques en profondeur de long terme.

Je terminerai mon propos en remerciant les services municipaux qui ont travaillé d'arrache-pied et spécialement les services financiers, sous la direction de Catherine SERAFINI et Bruno DUBOIS, Directeur général des services, qui nous ont accompagnés dans cette démarche. Les débats politiques et techniques nous ont permis de faire émerger une stratégie responsable et innovante, en intégrant une part de risque mesuré et surtout qui n'hypothèque pas l'avenir. Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure, parmi les principes directeurs qu'il nous a fixés, apparaît celui de la préservation de marges de manœuvre substantielles pour les équipes qui auront à prendre le relais à l'échéance du mandat en cours. C'est une contrainte supplémentaire que nous nous sommes volontairement fixée pour garantir la pérennité de l'action politique de nos successeurs, quels qu'ils soient.

Je vous remercie de votre attention et je propose à Monsieur le Maire d'ouvrir le débat.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je vous félicite et vous associe à ce cortège de louanges pour l'excellent travail que vous avez mené.

Le débat est ouvert. Qui souhaite la parole ? Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER -

Merci, Monsieur le Maire.

Trois petits points avant d'aborder le DOB, par rapport à votre introduction.

Concernant la taxe d'habitation, vous nous invitez à nous y reporter. Les grands esprits se rencontrent car figurez-vous que j'ai effectivement consulté ma taxe d'habitation, ce qui me permet de dire qu'en 2002, comme vous l'avez souligné, le taux de 20,12 était passé par le transfert des charges d'intercommunalité vers la ville à 32,16. Ainsi donc, à partir de 2002, une manne financière beaucoup plus importante est tombée dans les caisses de la Ville,

M. LE MAIRE -

Si vous le voulez bien, je repasse la parole à Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT -

J'interviens simplement pour vous donner des explications techniques que vous n'avez peut-être pas appréhendées à l'époque; vous n'étiez pas élu municipal et il est vrai que c'est assez complexe.

En 2002, la Commune percevait la taxe professionnelle et la Communauté Urbaine la taxe d'habitation et la taxe foncière.

La taxe d'habitation et la taxe foncière ont été reversées à la Commune, via la Communauté Urbaine qui percevait par contre la taxe professionnelle. C'était un simple croisement de finances mais pas une augmentation substantielle ; la Ville est restée sur les mêmes bases et l'addition des taux n'a pas augmenté le potentiel fiscal de la Commune.

Vous pouvez le constater au travers de vos feuilles d'impôts locaux : au niveau de la Commune, s'il est vrai que les taux ont augmenté, le produit fiscal reste le même.

Si vous reprenez la période 2002 à 2010, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, l'augmentation a été en moyenne de 1,5 à 1,75 %...

M. PLOUVIER -

Cela a augmenté de 25 % sur 10 ans ! J'ai les chiffres.

M. BOSSUT -

Non, Monsieur PLOUVIER. L'augmentation a été de 11,5 % sur 10 ans.

Peut-être y a-t-il des cas particuliers en fonction d'agrandissement de l'habitation, de modification du statut familial mais c'est à la marge. Par contre, pour la majorité de la population, les taux d'imposition n'ont pas bougé, nous avons simplement suivi la Loi de finances qui impose d'augmenter les valeurs locatives.

Nous aurions pu éventuellement diminuer les taux mais, comme nous avions perdu du pouvoir financier en n'augmentant pas les taux puisque les bases des valeurs locatives ne suivaient pas l'inflation. Aujourd'hui, c'est encore pire ; elles ne la suivent plus du tout.

Je ne voudrais pas que, de façon erronée, vous donniez cette information. Vous n'avez pas compris, je l'admets, le parcours de votre feuille de taxe d'habitation ou foncière d'ailleurs. Je le répète une nouvelle fois : il n'y a pas eu augmentation, pas de manne financière supplémentaire pour la Commune.

M. PLOUVIER -

Je le pense quand même car cela se voit dans les chiffres.

Vous semblez dire que le transfert du produit fiscal des intercommunalités vers la commune compensait le fait de ne plus percevoir de taxe professionnelle. Ce n'est pas tout à fait exact puisqu'il y a maintenant des retours chez nous, via la Communauté Urbaine, concernant la taxe professionnelle unique. Il y a quand même eu un enrichissement de nos recettes fiscales et cela transparaît : entre 2000 et 2010 le produit fiscal perçu par la Commune a augmenté de 25 %.

M. LE MAIRE -

Monsieur PLOUVIER, que cherchez-vous à dire ?

Quel est votre objectif politique?

M. PLOUVIER -

Je cherche à dire, qu'on le veuille ou non, que l'année 2010 est quand même une année noire. Si vous regardez bien, jamais depuis 2000, les charges de personnel n'ont été aussi importantes, jamais les charges à caractère général...

M. LE MAIRE -

Monsieur PLOUVIER, le taux communal a-t-il, oui ou non, augmenté ?

M. PLOUVIER -

Oui.

M. LE MAIRE -

Si vous adoptez ce principe-là, je ne peux rien faire.

M. PLOUVIER -

Depuis 2002, il n'a pas augmenté ; il est à 32,16. On est d'accord, mais il y a eu un transfert et vous ne pouvez pas le nier.

M. LE MAIRE -

On est bien d'accord mais la part communale des impôts locaux n'a pas augmenté.

Les collègues du Conseil municipal ont-ils voté une revalorisation, ne serait-ce qu'une seule ? Non!

Naturellement, vous payez la part du Département mais ce n'est pas de ma faute ; je ne suis pas au Département.

M. PLOUVIER -

Je ne parle pas du Département.

M. LE MAIRE -

Ayez de l'honnêteté intellectuelle... Vous pouvez casser tout ce que vous voulez ; le problème étant que cela me gêne, quand on utilise des termes comme : c'est l'année noire... c'est le chambardement...

Cette façon de faire a un nom : c'est le populisme et je n'aime pas.

Personnellement, je respecte intellectuellement les gens mais je n'aime pas le populisme. Dans tout groupe, il y a des leaders positifs et on peut être en contestation sur un sujet, et des leaders négatifs et ces derniers mènent toujours à des situations sociales ambigües, qui ne sont pas bonnes.

Il faut remettre les choses dans leur réalité. Je le répète, le socle communal n'a pas augmenté, c'est la réalité.

M. PLOUVIER -

Et moi, je vois ma feuille d'impôts et c'est différent, mais peu importe.

A propos de populisme, Monsieur le Maire, nous n'allons pas philosopher sur ce terme mais vous pouvez encore me qualifier de populiste car je prends ce terme dans le sens d'une valorisation.

Après tout, qu'est-ce qu'un populiste?

C'est quelqu'un qui a peut-être un amour un peu immodéré pour sa commune et pour son peuple. C'est possible.

Personnellement, populisme, j'aime bien.

A la limite, je préfère être taxé de populiste que... Je ne vais rien dire de plus, c'est peut-être mieux.

Autre point concernant l'évolution, la conception, la philosophie de la ville, je vous invite, Monsieur le Maire à moins que vous ne l'ayez déjà fait, à lire un très bon article qui est paru dans la presse hier. Il y est dit que *la ville doit se faire avec les citadins*.

La philosophie générale de cet article dit que ce n'est pas l'urbaniste qui doit concevoir la ville, c'est l'habitant qui donne ensuite mandat à l'urbaniste.

C'est un article très fouillé et très intéressant; je pense que vous devriez peut-être le lire, attentivement, ainsi que tous les collègues qui ne l'ont peut-être pas vu, pour concevoir la ville de Roncq dans le futur.

Concernant les barres d'immeubles, je n'en ai jamais parlé mais je vous demande simplement, Monsieur le Maire, d'avoir la gentillesse de faire en sorte que Roncq ne devienne pas un « légoland » !

M. LE MAIRE -

Monsieur PLOUVIER, en résumé, votre seule intervention au Conseil municipal, ce sont des petites phrases qui sont prises dans la presse. Cela vous amuse...

M. PLOUVIER -

Pas du tout.

M. LE MAIRE -

Que veut dire Légoland?
Cela ne veut rien dire!

M. PLOUVIER -

Au contraire, c'est très explicite.

M. LE MAIRE -

Nous n'allons pas y passer la soirée. Soyons sérieux, parlons du DOB, parlons de conception, d'urbanisme, surtout de finances mais ne parlons pas d'anecdotes et de choses qui risquent d'être déformées, mal interprétées et, surtout, de polluer finalement le débat. Quand vous parlez de chambardement sur le terrain de foot, pour ma part je n'en connais pas...

M. PLOUVIER -

C'est ce que vous vous apprêtez à faire, Monsieur le Maire!

Le terme est peut-être un peu connoté péjoratif mais c'est bien de cela qu'il s'agit.

M. LE MAIRE -

Développez votre argumentation sur le DOB et je me permettrai d'intervenir quand même pour rectifier un certain nombre de choses.

M. PLOUVIER -

Nous ne nous sommes pas mis d'accord mais chacun a pu s'exprimer sur le sujet.

Concernant le DOB, je dis simplement que 2010 n'est pas une bonne année. Pour moi, c'est une année noire. On n'a jamais eu autant de recettes, c'est marqué en toutes lettres, c'est mathématique. La rigueur et l'inflexibilité mathématique sont démontrées dans les tableaux que nous avons eus, que vous le vouliez ou non. On n'a donc jamais eu autant d'argent, autant de recettes et jamais eu autant de dépenses. C'est un fait et vous ne pouvez pas le nier.

J'interpelle la projection, qui est faite jusqu'en 2014, comme étant la conséquence des recommandations de la Chambre régionale des comptes. J'irai peut-être même plus loin dans l'interprétation : pour moi, j'y vois plutôt des injonctions feutrées auxquelles vous répondez en disant : d'accord, il faut que je rectifie. Il y a trop de frais, etc.

Ce DOB porte vraiment l'empreinte des recommandations de la CRC ; c'est manifeste.

S'il y a d'autres intervenants, je reviendrai peut-être sur le sujet ensuite. C'est un débat, on peut donc débattre.

M. LE MAIRE -

Les bras m'en tombent. J'avoue être à bout d'argumentaires.

M. PLOUVIER -

C'est rare chez vous.

M. LE MAIRE -

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER -

D'abord à propos du DOB, au nom de notre groupe, je tiens à remercier également les services autour de Bruno DUBOIS pour le travail qui a été effectué. C'est effectivement le genre de document qui permet de se projeter dans l'avenir et j'ai une légère faiblesse à penser que les élus n'ont pas uniquement pour rôle de s'occuper des « crottes de chiens » mais peut-être aussi de faire de la prospective. Finalement, comme vous le disiez tout à l'heure et Pierre MENDES-FRANCE l'avait dit avant nous parlant de la noblesse de la politique : *gouverner*, *c'est prévoir*.

La question de la prévision est en effet un élément fondamental dans l'action publique. Si aujourd'hui, on veut « ré enchanter » la France, c'est peut-être en faisant de la prévision et peut-être en se lançant dans des démarches prospectives.

C'est donc un document tout à fait intéressant qui permet de se projeter jusqu'en 2014.

A cela, je tiens à rappeler que nous sommes dans une situation contrainte. Personnellement, je ne sais pas si l'année 2010 est noire ou grise, il se fait que, Monsieur le Maire et moi, nous sommes nés la même année, et je pense qu'il sera d'accord pour dire que, depuis que nous sommes gamins, on entend dire que c'est la crise, que ce sont de toute façon des restrictions budgétaires, que cela ne va pas aller... Finalement on fait bon an mal an, mais on avance. Et quand on n'avance plus, on tombe.

C'est vrai que des contraintes ne sont pas de notre ressort. Une réforme territoriale vient d'être votée qui, forcément, impactera fortement notre propre devenir communal.

Comme j'en ai déjà parlé, je vous ferai grâce de mes argumentations et de mon grand amour pour cette réforme territoriale. Je dis simplement que nous sommes dans la même majorité communautaire mais je pense que nous ne sommes pas, ou pas encore, dans le même groupe politique. Il m'a semblé que les élus, qui sont avec moi, ont une vision un peu plus critique de cette réforme territoriale mais, là où on se rejoint, c'est effectivement sur la question de l'efficience de l'action publique. Tout le monde autour de cette table peut être d'accord pour dire qu'il faut de l'efficience.

Là où peut-être nous pourrions diverger, dans le groupe « Roncq avec vous » nous pensons que cette réforme territoriale, c'est aussi un bon moyen de contraindre davantage les finances locales pour essayer de répercuter sur les finances nationales. C'est là qu'est notre grande crainte : nos marges de manœuvre vont peut-être encore plus s'appauvrir dans les années à venir.

Ceci étant, concernant le DOB, je veux retenir trois points qui sont, en fait, ceux que vous avez repris dans votre conclusion.

1. Aménagement du Blanc-Four.

Un constat m'étonne toujours, comment peut-on penser qu'une majorité n'est là que pour faire du négatif, mais ce doit être mon côté « potache adolescent » qui doit me laisser penser qu'une majorité a d'abord pour objet de servir le bien public.

On ne peut donc que se féliciter de l'aménagement urbain du Blanc-Four et notre position n'est pas de critiquer à tout-va ce qui se fait. Je ne vais pas jouer à l'universitaire parce qu'il semblerait que ce soit mal vu de certains, mais le populisme, c'est quand même négatif. Je veux bien que l'on critique, qu'il y ait de fausses rumeurs mais, à un moment, il faut arrêter. Je pense en effet que l'aménagement urbain du Blanc-Four valorise cette partie de notre territoire même si, encore une

fois, nous devons avoir des craintes à l'esprit, notamment sur la ressource économique que nous ne maîtrisons pas. On espère qu'il y aura articulation entre le logement et le développement économique mais si les gens ne vont pas faire leurs achats dans les cellules commerciales, il faudra bien en tirer les conséquences.

Un dernier point sur l'aménagement du Blanc-Four à propos de cette Maison de quartier. Au cours de la campagne municipale, nous avons dit qu'il fallait doter notre territoire communal d'espaces collectifs dans lesquels les Roncquois pourraient venir faire différentes choses.

Nous ne pouvons que nous féliciter évidemment de l'inscription budgétaire de cette Maison de quartier, c'est quand même la matérialisation des projets. Nous voudrions néanmoins attirer votre attention sur le fait que nous ne souhaitons pas que cette Maison de quartier devienne, en quelque sorte, une salle polyvalente dans laquelle chacun viendrait faire ses occupations et repartirait. Nous souhaitons qu'il y ait une véritable politique d'animation urbaine par rapport à cet équipement collectif et cela renvoie à ce que je disais précédemment par rapport à la question de l'enquête publique : la démocratie, c'est très bien, il faut la faire vivre, il faut l'accompagner et c'était tout le ressort de l'éducation populaire depuis le 19^{ème} siècle que d'accompagner cette démocratie de proximité. Il me revient l'ouvrage « la république au village » ou comment s'approprier l'action publique.

Aujourd'hui, en effet, on manque d'appropriation de l'action publique parce que -c'est vrai- on ne supporte plus le bruit du voisin, parce qu'on ne supporte plus qu'il y ait des manifestations collectives et autres. Il faut donc se réapproprier l'espace public, il faut se réapproprier l'espace politique et nous souhaitons ardemment que cet équipement de proximité soit un lieu vivant, un lieu d'expression collective et que, de grâce, nous ne soyons pas uniquement contraints à un équipement qui ne servirait qu'à l'un puis à l'autre.

Voilà donc notre souhait quant à l'aménagement du Blanc-Four.

2. Opération Actival 2.

Je serais bien mal placé pour apporter une critique en bloc sur ce projet puisque, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, j'y suis plus ou moins associé via le dossier de la lecture publique, étant donné que c'est une hypothèse (j'insiste sur ce terme) que nous puissions positionner notre équipement sur cet espace.

Là aussi, à un moment, il faut être pragmatique. Nous avons aujourd'hui ce qui ressemble quand même à une friche industrielle. Que peut-on faire de ce bâtiment ?

Hypothèse A... On le laisse pourrir.

Malheureusement c'est déjà bien avancé puisqu'il est quand même dans un état de délabrement certain. Je ne l'ai pas revu depuis 2009 mais je ne pense pas que son état se soit amélioré.

Hypothèse B... On le vend à un promoteur.

Et on est reparti pour un petit projet pavillonnaire qui va s'écouler dans ce qui apparaît quand même comme un corridor végétal.

Hypothèse C... On prend le dossier et on réfléchit à ce que l'on peut faire de mieux, en termes d'efficience de l'action publique, c'est le cas de le dire, sur cet espace.

C'est effectivement un énorme dossier et le pôle –lecture publique– n'y suffira pas et heureusement. On ne va pas non plus réaliser une médiathèque démesurée pour une ville qui avoisine les 13.000 habitants.

C'est un beau projet dans lequel j'ai apprécié (ce n'est pas une surprise) que l'on puisse budgétiser un certain nombre de sommes sur la question de l'artothèque, par exemple. Là aussi, il faut parler clair : cette artothèque, c'est la possibilité de mettre des œuvres d'art à disposition d'habitants. Si ce n'est pas de la démocratisation culturelle, il faudra que l'on m'explique ce que c'est. A un moment, il y a le passage à l'acte qui s'intitule : artothèque, pôle de lecture publique parce que nous avons fait le constat –collectivement– puisque j'ai souhaité qu'un groupe de travail se réunisse (je remercie les collègues qui y participent) pour réfléchir collectivement à cette question d'un pôle de lecture publique.

L'une des réactions a été de dire : ne copions pas ce que d'autres font avec des moyens qui ne sont pas les nôtres.

Il y a donc la question de la mise en réseau mais aussi celle d'offrir un équipement culturel qui soit digne du 21^{ème} siècle.

Nous avons une bibliothèque municipale qui fonctionne tout à fait bien mais qui, aujourd'hui, est contrainte dans ses murs, dans ses collections. Je suis toujours très déçu, et Odile COURBOIS avec moi, quand j'entends que des bouquins sont en train de pourrir dans les caves tout simplement parce qu'il n'y a plus d'espace pour pouvoir les remonter. Voilà un chantier qui doit être mené et Actival apparaît comme une ressource extraordinaire... je dis bien « extraordinaire » par rapport au potentiel, au volume, à son emplacement dans la ville.

Eh bien, la ville intense, c'est cela!

Je tiens également à souligner que la ville intense, ce n'est pas uniquement compacter des immeubles, des tours ou je ne sais trop quoi ; c'est aussi se réapproprier des espaces qui sont issus de notre héritage industriel.

Actival sera donc un grand chantier. Au cours de ce mandat, nous ne ferons que l'ouvrir ; il faut en laisser pour les autres. Ce dossier partira très en avant mais, sur la base des rapports que nous avons déjà pu avoir, c'est un très beau potentiel.

3. Concernant **la 3**ème **centralité**, concept qu'il faudrait sans doute définir plus précisément mais qui, lui aussi, va impacter très fortement notre territoire.

On ne peut plus vivre sur des schémas de pensée avec le Centre d'un côté et le Blanc-Four de l'autre. Ce n'est plus possible par rapport à nos manières de vivre, à nos déplacements urbains ; il faut désormais penser autrement, il faut développer des nouvelles polarités urbaines.

Et là, nous avons le temps pour nous!

Le pire serait de bâcler les dossiers... En deux ans, on pourrait mettre sur pied le pôle de lecture publique très facilement mais pourquoi se priver d'un bel investissement ?

Sur la question du site Coubronne qui, si j'ai bien compris, s'étendrait jusqu'au CTM, n'est-ce pas le dernier grand chantier en termes d'investissement urbain... je pose la question. Il y aura bien sûr d'autres projets mais, de grâce, ne le loupons pas. Pour nous, c'est un potentiel qui est encore énorme au regard des contraintes et je pense à d'autres villes qui n'ont plus ce potentiel.

Le groupe auquel j'appartiens souhaiterait que nous puissions prendre des engagements forts sur cette question. A dossier fort, engagement fort.

Et ce soir, ce n'est évidemment qu'une esquisse mais on sait très bien que ce sont les premiers qui s'inscrivent, dont on conserve parfois le nom : c'est de faire une proposition par rapport à cette centralité et ce n'est évidemment qu'une hypothèse de travail.

Pourquoi ne pas penser réaliser sur cette centralité un éco-quartier ?

Voilà la proposition qui est la nôtre ce soir : penser éco-quartier sachant qu'il y a des contraintes extraordinairement fortes.

Là aussi, on peut jouer sur les mots ; aujourd'hui, tout est développement durable. Vous achetez une boîte de fromage, on vous dit qu'il est développement durable... Le Ministère du Développement durable (enfin, ce qu'il en reste) a posé un certain nombre de contraintes sur ces éco-quartiers. Il y a également un potentiel disponible dans la métropole, pas très loin d'ici.

Vendredi soir, je faisais un débat avec Arnaud DELAUNAY de Notre Logis et nous discutions des éco-quartiers. Il y a du savoir-faire, des éco-quartiers pas très loin au Luxembourg, aux Pays-Bas.

Ouvrons les fenêtres!

Ouvrons les portes!

Allons voir!

Encore une fois, nous ne limitons pas à des contraintes parce que nous engageons l'avenir, le nôtre mais également celui de nos enfants. Il y a là, nous semble-t-il, un véritable challenge à relever pour réfléchir dans des normes, qui ne sont pas uniquement celles de construire des appartements ou des maisons ou que sais-je encore, mais de survaloriser, par rapport aux ambitions de la métropole, ce site dont je viens de parler.

Comme nous aussi nous fonctionnons en tandem, je vais donc laisser la parole à Eric ZAJDA pour les questions plus techniques, mais que serions-nous sans les argentiers ?

Je tiens une nouvelle fois à rappeler, par rapport à ce DOB, qu'il y a des orientations que nous devons prendre et que nous devons prendre en intelligence collective. Si on mesure la gravité de la situation, il faut apporter des réponses à la hauteur des enjeux. On ne sait que trop les erreurs que l'on a pu commettre, ici et là, par rapport à notre passé urbain ; dans les années 70 encore, on a commis des erreurs très fortes et qui les subit finalement ?... Ce sont les populations.

Oui, il y a des architectes.

Oui, il y a des urbanistes.

Mais oui, il y a des politiques.

Je suis sans doute très naïf mais je suis de ceux qui pensent que l'action politique est encore légitime.

Oui, il y a des experts mais, aujourd'hui, tout le monde est expert.

Et l'expertise, à un moment donné, s'efface derrière la décision politique.

Mais pour que l'expertise s'efface derrière la décision politique, il faut que cette décision politique soit à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE -

Je me permets de répondre parce que c'est très important. On vient de vivre une leçon de démocratie et c'est tellement rare.

Dimanche matin, je me trouvais à Linselles pour inaugurer la SSI et un monsieur, à la buvette, me dit : *Vous êtes un homme politique* et de suite j'ai ajouté un peu honteux : *Mais non, je ne suis pas un homme politique* et d'essayer de trouver des périphrases.

Je me suis fait la réflexion suivante, car mal dans ma peau : faire de la politique, c'est quoi ? C'est tellement négatif, tellement galvaudé, tellement connoté, mais cela a tellement perdu de sens que l'on n'ose même plus dire que l'on fait de la politique.

Or, faire de la politique, c'est savoir se parler en intelligence.

Je pense à dimanche après-midi et au fameux match de football qui n'a pas eu lieu et qui, à Tourcoing, s'est transformé en match de boxe. Il y a vraiment un problème dans les relations sociales de proximité; on n'est plus capable de gérer des rapports humains de manière pacifique et sereine.

Nous, élus de proximité, en qui les personnes croient encore, nous ne pouvons pas offrir un spectacle de violence : violence verbale, violence des jugements erronés, violence des fausses interprétations. Nous devons, au contraire, poser le débat politique d'une manière intelligente ; on ne pourra pas dégager l'intelligence collective si on ne porte pas un certain nombre de questions avec intelligence.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur TELLIER, parce que dans un univers qui est très manichéen, où pour exister on est obligé de s'opposer et souvent de s'opposer en caricaturant, vous et votre groupe, vous le faites avec intelligence. C'est tellement rare que ce doit être dit et souligné.

S'il y a bien quelque chose qui me fait bouger dans ma vie tous les jours, quand je fais de la politique justement et j'imagine les collègues autour de la table, c'est de faire du sens. On ne peut pas poser un équipement, on ne peut pas poser un acte politique sans faire du sens.

Vous avez parlé d'artothèque, on a parlé d'école de musique... on fait du sens.

Donner du sens, c'est toute la dimension de l'action politique ; le reste étant purement futile.

Vous avez raison et je vous rejoins, il ne faut pas se tromper dans la définition de cette 3^{ème} centralité. Avant de dire que le terrain de foot va disparaître ou toute autre information, qui sont de fausses interprétations violentes (je le répète)... d'autant que j'ai rencontré des riverains mais des riverains intelligents, qui ne succombent pas aux sirènes des mauvaises interprétations et qui me disent : *Mais la ville doit se faire, Monsieur le Maire ; on le comprend !*

Vous avez pris l'exemple du Centre-Bourg, du Blanc-Four où les évolutions se sont faites dans le respect des personnes, des lieux et de la proximité des gens.

Votre proposition d'éco-quartier, pourquoi pas ?

Il faut porter notre attention sur la méthode employée car ce sera la dernière poche, la dernière polarité urbaine dans la Ville. Après on va s'étendre sachant que l'on va retarder l'extension le plus longtemps possible.

Cela veut dire qu'il faudra réussir en termes de participation et d'écriture. Je veux que les riverains, que les usagers d'aujourd'hui qui sont sur le site, à savoir le Président du foot, le Président du tennis de table, le Président du tennis, les utilisateurs de la salle de la gare, tous nous aident à écrire ce projet que nous élaborerons, je l'espère, avec un bon architecte parce qu'il nous faudra être ambitieux.

En même temps, ils verront qu'ils ne sont pas seuls, que des règles d'urbanisme doivent être respectées, qu'il y a les contraintes du temps et de l'argent, qu'il ne suffit pas simplement de vouloir et de décider pour que les choses se fassent de manière arbitraire. Il faudra vraiment mettre tout le monde autour de la table pour qu'il y ait le bon débat et surtout la bonne information. Rien de pire que d'être parasité en permanence par des transistors, avec des voix d'Ayatollah, qui viennent comme des nuées de djinns grésillants et nasillards annoncer des fausses ou mauvaises nouvelles.

Il faut vraiment revenir à l'intelligence du groupe, à l'intelligence de l'écriture d'un projet, ensemble, et surtout au fait que des gens puissent vraiment prendre la dimension et la mesure de l'écriture d'un grand projet de ville.

On l'a fait pour le Centre-Bourg, on a eu une enquête publique où tout a été mis sur la table.

On l'a fait pour le Blanc-Four.

Faisons-le!

Mais vous avez raison et je vous rejoins parfaitement : il faut donner du sens aux choses et la Maison de quartier du Blanc-Four doit vraiment être une maison animée et non pas un lieu de vie avec une multiplicité d'associations.

Hier, avec Chantal VANOVERMEIR, nous étions à recevoir les allumoirs et c'est un merveilleux moment pour les enfants. La Ville en est partenaire ; elle n'est toutefois pas que partenaire pour verser des subventions ou fournir des barrières métalliques, elle doit être partenaire dans la définition d'un projet.

Aujourd'hui, en 2010, c'est quoi fêter les allumoirs dans la ville ?

Ce n'est pas qu'un défilé de costumes et de lumières. Tout le monde peut se costumer sans problème.

C'est donc quoi : faire allumoirs dans la ville, faire la fête de la lumière ?

Quand on est partenaire, eh bien on redéfinit un cahier des charges. Ce n'est pas parce que depuis 50 ans on fait la même chose, que 50 ans plus tard ces mêmes choses restent valables. Ce n'est pas vrai mais il faut avoir l'intelligence de vouloir bouger les lignes de fond parce que chacun doit se remettre en cause et chacun ne le peut pas forcément.

Oui, faire de la politique, c'est noble.

Oui, il ne faut pas en avoir honte.

Mais il faut la faire avec des gens intelligents. Il ne s'agit pas d'intelligence purement culturelle ou universitaire... il y a aussi des universitaires qui ne sont pas intelligents ; il y a des boulangers ou des femmes de ménage qui sont intelligents parce que chacun agit avec l'intelligence du cœur, l'intelligence de la situation et l'intelligence d'un travail bien fait.

Pour cette 3^{ème} centralité, je vous invite à le faire avec toute l'intelligence nécessaire parce qu'avant tout nous aimons notre Ville et ce n'est pas en se parasitant les uns et les autres que nous y arriverons. C'est en portant un projet pour la Ville... il n'y a que cela qui compte et qui restera finalement. Notre seul procès sera celui-là et pas autre chose.

Merci à vous, Thibault, et vraiment je vous félicite parce que vous avez donné une belle leçon de démocratie, notamment pour ceux qui aujourd'hui doutent et désespèrent.

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA -

Merci, Monsieur le Maire.

C'est toujours dur de passer après un tel échange surtout pour parler de chiffres, ce qui n'intéresse que quatre ou cinq personnes. Je vais essayer de démontrer que, pour faire de la politique, il faut également un peu de technique.

Tout d'abord, je réitère ce que Thibault TELLIER a signalé et que M. BOSSUT a rappelé tout à l'heure : nous saluons à nouveau le principe de ce plan qui permet d'avoir une vision assez claire sur le reste du mandat, même si l'on sait qu'il peut évoluer au cours du temps ; c'est une ligne directrice et c'est toujours bon de voir où l'on va.

L'art de la prévision n'est pas forcément aisé. Selon les éléments que nous avons à disposition et les évolutions qui peuvent intervenir ultérieurement, selon aussi notre tempérament... si l'on est

plutôt optimiste, plutôt prudent ou pessimiste, ce plan peut évidemment être construit différemment.

A la lecture de ce plan, je le trouve assez optimiste, peut-être un peu trop, pour moi qui suis comptable et qui ai plutôt une vision prudente.

En effet, étant prudent, en matière de recettes j'ai regardé les évolutions passées pour les projeter sur l'avenir et il n'y a pas énormément de différence. Je constate un écart de 260.000 € environ sur 4 ans, ce qui semble assez négligeable.

Par contre, sur les dépenses de fonctionnement, je suis un peu plus interrogatif. En effet, vous avez signalé tout à l'heure la baisse des charges de personnel de 470.000 € sur 4 ans, soit grosso modo une réduction d'une bonne dizaine de personnes (titulaires, suppléants, CDD). Le calcul est fait hors augmentation de la mutuelle qui vient augmenter les charges de personnel alors que, dans le même temps, on les voit diminuer. Grosso modo, je considère qu'il y a une dizaine de personnes en moins, écart justifié ou injustifié. C'est un simple regard comptable.

Actuellement, la tendance est de 2,3 % si l'on considère les années 2000 à 2009, sur les seules années 2009 et 2010 nous sommes sur une croissance de 5 %. Il est difficile, dans ces conditions, d'imaginer une baisse en 2011 de 3 %.

Dans ma projection et en restant toujours prudent, je me retrouve en 2014 à 7,7 M€ de charges de personnel, soit un écart par rapport à la vôtre de 700.000 €.

Le raisonnement peut être le même sur les frais généraux qui sont sur un rythme de 6 % sur les 6 années précédentes voire même de 8 % pour 2008 et 2009. Là encore, j'ai du mal à imaginer une action de baisse de plus de 2 % par an sur les 4 années à venir.

Vous parlez d'économies d'énergie mais je ne suis pas sûr que le peu de travaux qui auront lieu durant ces années vont permettre de telles économies. On en parle depuis quelques années et, chaque fois, on constate que l'économie d'énergie est compensée par les augmentations du coût des énergies. J'ai un peu de mal à concrétiser la baisse de ces frais généraux.

En aparté, je remarque que les subventions baissent pour les années à venir, sauf en 2014, année électorale, où celles-ci sont en nette hausse.

En étant prudent toujours, je trouve un excédent brut de fonctionnement cumulé à 5,5 M€ contre 8,3 M€ dans votre projection, soit un écart de 2,8 M€ qu'il faudra financer par la dette, si on garde les mêmes investissements.

Un espoir cependant, c'est la capacité à dégager un excédent sur les plus-values et les cessions immobilières puisque, par principe de prudence, vous avez simplement inscrit une valeur comptable.

Si l'on ajoute l'impact des intérêts bancaires sur l'excédent d'endettement, on retrouve un total d'endettement supplémentaire de 3,3 M€ et, en contrepartie, la capacité d'autofinancement disponible, en cumulé, serait de -3,3 M€.

Mais il n'y a pas péril en la demeure car, dans des projections un peu difficiles pour calculer un endettement, en 2014 nous serions grosso modo à 10 M€ d'encours crédits, soit un ratio de 771 € par habitant, qui reste toujours inférieur à la référence des 1000 € sur les villes de la même strate.

Nous avons ainsi démontré que le plan pluriannuel d'investissement était possible bien qu'il faille, à notre sens, un peu plus d'endettement.

Encore quelques mots sur l'investissement dont M. TELLIER a parlé grandement. J'interviens donc plutôt sur la technique.

Concernant le Schéma informatique, qui est probablement indispensable, vous avez signalé qu'il avait été présenté mais je pense que l'opposition a été oubliée dans cette présentation. Ce schéma prévoit un montant supérieur à l'ensemble des investissements sur les écoles, ce que nous aurions préféré.

Nous allons reparler un peu de culture : outre l'artothèque qui est un bon projet, nous avions proposé, lors de la campagne, les chèques culture qui sont aussi une bonne alternative qui permet aux gens de choisir leur culture. A défaut, nous réclamons toujours la création d'une Commission sur le choix des œuvres.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE -

Sur le dernier point, M. TELLIER y vient régulièrement et je l'en remercie.

A propos du PPIF, nul ne peut être « Madame IRMA » ni même « Monsieur ZAJDA », aussi brillant soit-il. Si nous avions une boule de cristal pour lire notre avenir, nous en serions très heureux.

Je vais reprendre les différents points que vous avez cités car ils sont importants :

Les subventions.

La CRC n'a fait qu'ouvrir les portes et nous le savions ; elle estime que nous avons un volume de subventions beaucoup trop important et, par ailleurs, regarde les comptes en banque de chaque association qui, cumulés, correspondent à l'emprunt : plus de 500.000 €.

Depuis très longtemps et je ne m'en cache jamais, chaque fois que j'assiste à une assemblée générale, je parle et, souvent, j'engage des discussions très citoyennes et assez longues sur un grand nombre de sujets.

A nous de créer aussi les conditions d'un débat démocratique sachant qu'il est contraint : il faut réduire le volume et décongestionner ces comptes en banque, non pas d'une manière rapide qui consisterait à faire croire que, du jour au lendemain, la ville pourrait « faire la java » avec l'argent qu'elle aurait engrangé. Ce n'est pas le cas.

Nous procéderons au cas par cas. J'ai l'exemple d'une association mais je ne dirai pas laquelle, ce qui serait lui faire un mauvais procès, qui a 20 ans de subventions municipales. Ce qui veut dire qu'elle n'a pas besoin d'une subvention municipale pour fonctionner.

Tout le problème est dans la symbolique. On sait que sans subvention, on n'est pas reconnu. C'est compliqué mais j'ai confiance en l'intelligence des associations. En discutant, on voit que les gens comprennent très bien et font des pas en avant. Des présidents d'associations m'ont déjà dit que l'an prochain, ils ne demanderont rien parce que ce n'est pas utile.

En même temps, vous donnez la valorisation.

Quand je suis allé au club de gymnastique et que j'ai signalé au Président, *qu'entre 2006 et 2010,* ce sont 560.000 € que la Ville vous a donnés pour fonctionner, tout confondu; ce n'est plus le même regard que la subvention annuelle.

Il faut que nous valorisions notre action. Quand j'ai parlé des allumoirs, sur le Blanc-Four et le Centre, ce sont au moins 60 h travaillées, ce qui n'est pas anodin.

Il faut donc à la fois valoriser l'action municipale, l'action des bénévoles dans les associations et discuter, association par association. Les élus vont le faire cette année en rencontrant toutes les associations pour leur demander : *comment peut-on faire pour mieux gérer notre ligne de trésorerie* ? Inutile que la Ville aille chercher de l'emprunt pour une association qui n'en a pas besoin.

En même temps, comment faire pour que l'association ait un regard collectif, et non pas automatique, dans l'attribution de la subvention ?

Il faudra faire des efforts en la matière et nous les ferons ensemble, de manière très transparente, en disant les choses.

- Les économies d'énergie.

Je suis très fier de pouvoir dire que, depuis 2001, toutes les chaudières ont été remplacées car elles étaient dans un état déplorable. Nous sommes dans un plan de reconquête du patrimoine : remplacement des huisseries et autres.

Parfois ces efforts sont annihilés par les prix galopants de l'énergie mais nous n'y sommes absolument pour rien.

La gestion du personnel.

A ce propos, nous avons toujours dit qu'il ne fallait pas voir le personnel de manière pragmatique. Aujourd'hui, les besoins en Fonction publique ne sont plus les mêmes qu'il y a dix ans. Qui aurait pensé à un schéma informatique il y a quinze ans... très peu de gens dans la municipalité.

Nous sommes quand même en avance et bien en avance par rapport à d'autres communes. Nous pouvons en être fiers.

On a des besoins en ressources humaines un peu ailleurs que là où ils étaient il y a quinze ans, d'où l'externalisation qui n'est pas non plus un dogme; ce n'est pas gravé dans le marbre: là où cela ne fonctionne pas, on revient à d'autres formules qu'il faut inventer. Cela ne veut pas dire pour autant que l'on supprime des postes de titulaires en activité, cela n'existe pas et c'est impossible sauf en cas de faute grave; c'est alors une autre histoire.

Nous posons la question : le poste dont le titulaire part en retraite doit-il obligatoirement être pourvu ?

C'est de la gestion au cas par cas et tout le monde en fait de même, tous bords confondus. Ce n'est pas une question de dogme politique. C'est permettre aux gens de circuler dans des métiers différents et c'est une bonne chose que de pouvoir choisir un autre métier. Les fonctionnaires ont cette chance de pouvoir choisir un certain nombre de métiers, notamment dans le territorial de passer d'un métier à un autre, à partir de la formation.

N'oubliez qu'il s'agit de chiffres nets et non pas bruts. Il faut donc les remettre en perspective.

- PPIF

Je retricote ce que vous venez de dire... bien sûr, il faut être prudent ; c'est la mère de toutes les sagesses. Il faut aborder tout PPIF (plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement) avec toute la prudence nécessaire. Ce n'est pas gravé dans le marbre, ni dans le marc de café. Je le répète, je ne suis pas Madame IRMA : on bâtit un plan et, en tout cas, il y a des perspectives que nous voulons atteindre : le niveau d'autofinancement nécessaire et consacrer l'emprunt uniquement aux grands projets pour que les choses soient claires.

Quant au curseur de l'emprunt, naturellement on en discutera. Vous l'avez dit, ce n'est pas figé, tous les ans nous allons construire un budget et tous les ans il y aura un débat d'orientations budgétaires. Mais au moins on a des perspectives.

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT -

Concernant les charges de personnel, Monsieur le Maire a évoqué les départs en retraite et la possibilité de ne pas renouveler les jobs d'été. Cette année, il y a eu impact de la grippe sur la masse salariale, que nous ne supporterons plus les années prochaines, du moins nous l'espérons.

Concernant les charges, l'objectif est de dépenser mieux en dépensant moins et en réduisant la masse globale de 3 à 5 % des budgets. On peut le faire au regard de l'excédent net dégagé disponible, après remboursement du capital et des intérêts, qui tournait ces dix dernières années aux alentours de 2 M€.

Comme on s'est fixé un peu plus d'emprunt, on va tourner à 1,5 M€ à peu près.

Ce qui veut dire qu'on dégagé un excédent chaque année, ce qui permettra « d'amorcer la pompe » l'année suivante. Sur ce point, pas d'inquiétude. Vous avez eu raison de poser la question n'ayant pas approché dans la finesse la projection budgétaire, qui a été bâtie jusqu'en 2014. C'est délicat à faire et vous le constatez bien dans les chiffres ; pour équilibrer par exemple l'année 2013, on a diminué l'emprunt de 500.000 € que l'on ne retrouvera pas en 2014.

Et vous voyez bien que les prévisions de recettes et dépenses ne sont pas établies à l'euro près. Ce n'est pas un document budgétaire mais une simple projection avec de grosses masses et il n'y a donc pas d'affolement à avoir.

Concernant les emprunts, l'autofinancement dégagé va réduire de façon beaucoup plus conséquente leur masse.

Pour l'opération Actival, à ce jour nous ne connaissons pas la valeur de rachat mais cela permettra, dès la première année, de réduire le montant de l'emprunt prévu de 1,7 M€ peut-être à 1,3 ou 1,4 M€.

Ce sont des hypothèses et, chaque année, le DOB sera réajusté jusqu'à la fin du mandat.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire a fixé des objectifs, on s'est fixé un cadre de réduction de dépenses et, à ce niveau-là, je voudrais répondre à Monsieur PLOUVIER qui disait qu'il y avait beaucoup plus de recettes et de dépenses. J'en suis heureux car des recettes supplémentaires veulent dire que l'assiette fiscale est plus conséquente par l'apport de populations et d'activités économiques.

Pourquoi plus de charges ?

Il y a eu beaucoup plus d'actions lancées à partir de l'année 2008 : petite enfance, scolaires, art de vivre...

Si j'interprète bien votre intervention, il faudrait alors supprimer toutes les actions qui ont été menées. Allez donc le dire à la population, Monsieur PLOUVIER. Notre rôle n'est pas de remplir un bas de laine et de thésauriser mais de servir la population.

M. LE MAIRE -

Monsieur DESMET.

M. DESMET -

Comme Patrick BOSSUT le rappelait, ce DOB porte sur les objectifs qui sont clairement indiqués dans le PPIF; ils vont nous permettre d'avoir une feuille de route qui, à son tour, permettra aux services de travailler sur des projets très proches (salles de sports, écoles) mais aussi sur des projets lointains. La proposition de M. TELLIER d'une étude d'éco-quartier sur le site Coubronne pourra faire l'objet d'une réflexion, avant d'évoguer un retrait quelconque.

C'est une réflexion que nous allons mener sur 4 ans pour construire la ville de 2014 voire un peu plus loin, avec une dynamique de ville ensemble, majorité et opposition. Ce travail en commun sera très constructif, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

M. LE MAIRE -

Madame MARIAGE.

Mme MARIAGE -

Merci, Monsieur le Maire.

78

Je voudrais revenir sur deux points, notamment sur les économies d'énergie. Il faut essayer en

effet de pallier les hausses du coût de l'énergie. Par contre, nous travaillons vraiment sur cette

thématique à travers l'éclairage public, première source vraiment dévoreuse de nos charges

d'énergie (30 %); nous le faisons actuellement avec les services techniques.

Par ailleurs, des points de comptage dans les bâtiments vont nous permettre, du moins des tests,

de savoir gérer nos fluides plus facilement.

Enfin, suite aux propos de Monsieur PLOUVIER et à son année noire de 2010, quand on constate

plus de recettes et de dépenses, comme l'indiquait Patrick BOSSUT, c'est parce qu'on est capable

d'offrir davantage de services à la population ; on n'est pas là pour capitaliser et dormir sur un bas

de laine, ce qui a été fait pendant de nombreuses années.

Nous devons être fiers d'être une commune qui a une capacité d'autofinancement de 2 M€ depuis

2001. Même si aujourd'hui elle est de 1,5 M€, cela reste très important.

Nous devons être fiers d'avoir un faible endettement par rapport aux communes de notre strate.

Nous devons être fiers également de nos taux de réalisation performants en termes

d'investissement, ce qui n'est pas non plus le cas de toutes les communes alentour.

Nous pouvons être fiers de la situation financière de notre commune aujourd'hui et nous en

féliciter.

M. LE MAIRE -

Merci, Madame MARIAGE.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour ce débat d'orientations budgétaires qui aura permis

de préciser un certain nombre de choses. L'ordre du jour est épuisé, comme nous tous d'ailleurs.

Nous nous retrouverons le 21 décembre.

Bonne soirée à tous et bonne infusion au miel.

-oOo-

(Levée de séance à 22 h 00).

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vincent LEDOUX